

MEMORIAL

Journal Officiel
du Grand-Duché de
Luxembourg



MEMORIAL

Amtsblatt
des Großherzogtums
Luxemburg

RECUEIL DES SOCIÉTÉS ET ASSOCIATIONS

Le présent recueil contient les publications prévues par la loi modifiée du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales et par la loi modifiée du 21 avril 1928 sur les associations et les fondations sans but lucratif.

C — N° 2180

16 septembre 2011

SOMMAIRE

Dany et Susana S.à r.l.	104640	MSREF Turque S.à r.l.	104626
Hamrah Investments S.A.	104615	MSREF VI Flash S.à r.l.	104626
Hamrah Investments S.A.	104615	MT Advertising S.à r.l.	104626
Hamrah Investments S.A.	104615	MTC Gas Transport Holdings S.à r.l.	104626
LU GE IV S.à r.l.	104594	MVI S.A.	104605
Macuyo S.A.	104603	NEG Holdings S.à r.l.	104627
Mangham S.à r.l.	104603	NEG Holdings S.à r.l.	104627
Manwin Freesites Sàrl	104604	NFO Holding (Luxembourg) S.à r.l.	104636
Manwin Luxembourg Sàrl	104604	NFO (Luxembourg) S.à r.l.	104627
Manwin Mainstream Sàrl	104604	NFO (Luxembourg) S.à r.l.	104627
Manwin Technologies Sàrl	104604	Northland Resources S.A.	104626
Marina Invest S.A.	104613	North-South Impex s.à r.l.	104636
Matris	104613	Nucleus Gestion II	104636
Matterhorn Fund	104614	Nucleus Invest	104636
Medoc, s.à r.l.	104614	Office & Home Properties S.A.	104637
MEIF II Luxembourg Net Holdings S.à r.l.	104594	Pamax S.à r.l.	104640
Menuiserie Schwalen Sàrl	104614	Parghito S.A.	104638
Meriva S. à r.l.	104614	PEME 09 - ITM S.C.A., SICAR	104638
MMA Alternative Fund	104614	PEME 09 - ITM S.C.A., SICAR	104638
Montrica Global Opportunities Master Fund (Luxembourg) S.à r.l.	104640	Pertuy Construction, Succursale de Lu- xembourg	104638
Morava European Communications Hol- dings S.à r.l.	104594	Pertuy Construction, Succursale de Lu- xembourg	104639
Morgan Stanley Clare S.à r.l.	104594	Pharao I S.à r.l.	104639
Morgan Stanley Infrastructure S.A.	104603	PH - Property Holdings Luxembourg ...	104639
Morgan Stanley Mildenhall S.à r.l.	104603	Pine Harbour S.à r.l.	104637
Morgan Stanley Vindolanda Equity S.à r.l.	104603	Plainfield Luxembourg S.à r.l.	104637
Morrison Holdings S.A.	104615	Pradera Central Holdco S.à r.l.	104637
Morrison Holdings S.A.	104615	Salsa Retail Holding Topco S.à r.l.	104615
Morrison Holdings S.A.	104615	Unicity V Lincoln S.à r.l.	104628

**Morava European Communications Holdings S.à r.l., Société à responsabilité limitée,
(anc. MEIF II Luxembourg Net Holdings S.à r.l.).**

Siège social: L-1648 Luxembourg, 46, place Guillaume II.
R.C.S. Luxembourg B 153.536.

Statuts coordonnés, suite à l'assemblée générale extraordinaire, reçue par Maître Francis KESSELER, notaire de résidence à Esch/Alzette, en date du 14 janvier 2011, déposés au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Esch/Alzette, le 20 janvier 2011.

Francis KESSELER
NOTAIRE

Référence de publication: 2011105032/14.

(110119273) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 25 juillet 2011.

Morgan Stanley Clare S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: GBP 12.940,00.

Siège social: L-2520 Luxembourg, 1, allée Scheffer.
R.C.S. Luxembourg B 117.992.

Les comptes annuels au 31 décembre 2010 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg. Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 20/07/2011.

TMF Management Luxembourg S.A.
Signatures
Domiciliaire

Référence de publication: 2011105033/14.

(110119279) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 25 juillet 2011.

LU GE IV S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1471 Luxembourg, 203, route d'Esch.
R.C.S. Luxembourg B 162.001.

STATUTES

In the year two thousand and eleven, on the twenty-second day of June.

Before the undersigned Maître Jean SECKLER, notary public, residing in Junglinster, Grand-Duchy of Luxembourg.

There appeared:

Panattoni Northern Europe Development B.V., a private limited liability company existing under the laws of The Netherlands, having its registered office at 54-80, Beech Avenue, NL-1119 PW Schiphol-Rijk, The Netherlands, registered with trade register of Commercial Register of the Chamber of Commerce and Industry for Amsterdam (Handelsregister Kamer van Koophandel an Fabrieken voor Amsterdam) under the number 34315738,

here represented by Mr. Olivier MARBAISE, private employee, professionally residing in Luxembourg, by virtue of a proxy given under private seal.

The said proxy, initialed ne varietur by the proxy-holder and the notary, will remain annexed to the present deed to be filed at the same time with the registration authorities.

Such appearing party, acting in its hereabove stated capacity, has required the officiating notary to enact the deed of incorporation of a private limited company (société à responsabilité limitée) which it declares organized among itself and the articles of incorporation of which shall be as follows:

A. Purpose - Duration - Name - Registered office

Art. 1. There is hereby established among the current owner of the shares created hereafter and all those who may become shareholders in future, a private limited company (société à responsabilité limitée) (hereinafter the "Company") which shall be governed by the law of 10 August 1915 on commercial companies, as amended (the "Law") as well as by the present articles of incorporation.

Art. 2. The object of the Company is to take participations, in any form whatsoever, in any commercial, industrial, financial or other Luxembourg or foreign enterprises; to acquire any securities and rights through participation, contribution, option or in any other way.

The Company may use its funds to invest in real estate, to establish, manage, develop and dispose of its assets as they may be composed from time to time and namely but not limited to, its portfolio of securities of whatever origin, to participate in the creation, development and control of any enterprise, to acquire by way of investment, subscription, underwriting or option, securities, and any intellectual property rights, to realize them by way of sale, transfer, exchange or otherwise, to receive or grant licenses on intellectual property rights and to grant to or for the benefit of companies in which the Company has a direct or indirect participation and to companies of the group, any assistance including financial assistance, loans, advances or guarantees.

Without prejudice to the generality of the object of the Company this latter may do all or any of the following:

- acquisition, possession, administration, sale, exchange, transfer, trade and investment in and alienation of shares, bonds, funds, notes, evidences of indebtedness and other securities, borrowing of money and issuance of notes therefore, as well as the lending of money;
- acquisition of income arising from the disposal or licensing of copyrights, patents, designs, secret processes, trademarks or other similar interests;
- rendering of technical assistance;
- participation in and management of other companies.

The Company may borrow in any form and proceed to the private issue of bonds, notes, securities, debentures and certificates, provided that they are not freely negotiable and that they are issued in registered form only. In a general fashion, the Company may carry out any operation, which it may deem useful in the accomplishment and development of its purposes.

Art. 3. The Company is incorporated for an unlimited period.

Art. 4. The Company will assume the name of LU GE IV S.à r.l..

Art. 5. The registered office of the Company is established in Luxembourg. The registered office may be transferred within the same municipality by decision of the board of managers. It may be transferred to any other place in the Grand Duchy of Luxembourg by mean of a resolution of a general meeting of its shareholders. Branches or other offices may be established either in Luxembourg or abroad.

B. Share capital - Shares

Art. 6. The Company's share capital is set at twelve thousand five hundred Euro (EUR 12,500.-), represented by one thousand two hundred fifty (1,250) shares with a par value of ten Euro (EUR 10.-) each.

Each share is entitled to one vote at ordinary and extraordinary general meetings, and each share gives right to one fraction of the assets and profits of the Company in direct proportion to the number of shares in existence.

Art. 7. The subscribed capital may be changed at any time by decision of the single shareholders or, as the case may be, by decision of the extraordinary general meetings deliberating in the same manner provided for amendments to these articles of association.

The shares to subscribe shall be offered preferably to the existing shareholders, in proportion to the share in the capital represented by their shares.

Art. 8. The Company will recognize only one holder per share. The joint co-owners shall appoint a single representative who shall represent them towards the Company.

Art. 9. The Company's shares are freely transferable among shareholders. Inter vivos, they may only be transferred to new shareholders subject to the approval of such transfer given by the other shareholders in a general meeting, at a majority of three-quarters of the share capital.

In case of a sole shareholder, the shares of the Corporation are freely transferable to non-shareholder.

In the event of death, the shares of the deceased shareholder may only be transferred to new shareholders subject to the approval of such transfer given by the other shareholders in a general meeting, at a majority of three-quarters of the share capital. Such approval is, however, not required in case the shares are transferred either to parents, descendants or the surviving spouse.

Art. 10. The death, suspension of civil rights, bankruptcy or insolvency of one of the shareholders will not cause the dissolution of the Company.

Art. 11. Neither creditors, nor assigns, nor heirs may for any reason affix seals on assets or documents of the Company.

Art. 12. The Company may redeem its own shares subject to the relevant legal dispositions.

The acquisition and disposal by the Company of shares held by it in its own share capital shall take place by virtue of a resolution of and on the terms and conditions to be decided upon by the general meeting of shareholder(s).

C. Management

Art. 13. The Company is managed by one or several managers, which do not need to be shareholders.

The manager(s) is (are) appointed by the general meeting of shareholders which sets the term of their office.

The Company will be bound in all circumstance by the signature of the sole manager.

In the case of several managers, the Company is managed by a board of managers, who need not necessarily be shareholders. The board shall be composed of at least two managers.

The company will be bound in all circumstances by the sole signature of the sole manager or any of the members of the board.

The sole manager or of the board of managers may, grant special powers by authentic proxy or power of attorney by private instrument to one or more persons.

The managers may be dismissed freely at any time, without there having to exist any legitimate reason ("cause légitime").

Art. 14. The board of managers shall choose from among its members a chairman, and may choose from among its members a vice-chairman. It may also choose a secretary, who does not need to be a manager, who shall be responsible for keeping the minutes of the meetings of the board of managers.

In dealing with third parties, the board of managers has the most extensive powers to act in the name of the Company in all circumstances and to authorize all transactions consistent with the Company's purpose.

The board of managers shall meet upon call by the chairman, or any manager, at the place indicated in the notice of meeting. The chairman shall preside at all meetings of the board of managers, but in his absence, the board of managers may appoint another manager as chairman pro tempore by vote of the majority present at any such meeting.

Written notice or verbal notice of any meeting of the board of managers must be given to the managers twenty-four hours at least in advance of the date proposed for the meeting, except in case of emergency, in which case the nature and the motives of the emergency shall be mentioned in the notice. This notice may be omitted in case of assent of each manager in writing, by cable, telegram, telex or facsimile, or any other similar means of communication. A special convocation will not be required for a board meeting to be held at a time and location determined in a prior resolution adopted by the board of managers.

Any manager may act at any meeting of the board of managers by appointing in writing or by cable, telegram, telex or facsimile another manager as his proxy.

A manager may represent more than one of his colleagues.

Votes may also be cast in writing or by cable, telegram, telex or telefax, or by e-mail.

Any manager may participate in any meeting of the board of managers by conference-call, videoconference or by other similar means of communication allowing all the persons taking part in the meeting to hear one another. The participation in a meeting by these means is equivalent to a participation in person at such meeting. The board of managers can deliberate or act validly only if at least a majority of the managers is present or represented at a meeting of the board of managers. Decisions shall be taken by a majority of votes of the managers present or represented at such meeting.

The board of managers may, unanimously, pass resolutions by circular means when expressing its approval in writing, by cable, telegram, telex or facsimile, or any other similar means of communication, to be confirmed in writing. The entirety will form the minutes giving evidence of the resolution.

Art. 15. The minutes of any meeting of the board of managers shall be signed by the chairman or, in his absence, by the vice-chairman, or by two managers. Copies or extracts of such minutes which may be produced in judicial proceedings or otherwise shall be signed by the chairman, or by two managers.

Art. 16. The death or resignation of a manager, for any reason whatsoever, shall not cause the dissolution of the Company.

Art. 17. The manager(s) does (do) not assume, by reason of its (their) position, any personal liability in relation to commitments regularly made by them in the name of the Company. They are authorised agents only and are therefore merely responsible for the execution of their mandate.

The Company may compensate any manager or authorised agent, his heirs, the executors of his will and other beneficiaries for expenses reasonably incurred for any actions or trials, in which he has been a party in his capacity as manager or authorised agent of the Company, or manager or authorized agent of any other company, of which the Company is a shareholder, and for which he has not been compensated, except in cases where, in such actions or trials, he is finally condemned for gross negligence in the management of the Company or of any other company of which the Company is a shareholder, or for breach of the Law or of the present articles of incorporation. The right to compensation shall not exclude other rights on these grounds.

The Company shall pay the expenses incurred by any person entitled to compensation, according to the terms of the present articles of incorporation, in relation to and in advance of the final issue of any trial.

Art. 18. The board of managers is vested with the broadest powers to perform all acts of administration and disposition on behalf of the Company in its interests. All powers not expressly reserved by law to the general meeting of shareholders fall within the competence of the board of managers.

The board of managers may delegate its powers to conduct the daily management and affairs of the Company and the representation of the Company for such management and affairs, with prior consent of the general meeting of members, to any manager or managers of the board or to any committee (the members of which need not to be managers) deliberating under such terms and with such powers as the board shall determine. It may also confer all powers and special mandates to any persons, who need not to be managers, appoint and dismiss all officers and employees, and fix their emoluments.

D. Decisions of the sole shareholder - Collective decisions of the shareholders

Art. 19. Any regularly constituted shareholder's meeting of the Company shall represent the entire body of shareholders of the Company. It shall have the broadest powers to order, carry out or ratify all acts relating to the activity of the Company.

Except as otherwise required by law, resolutions at a shareholder's meeting duly convened will be passed by a simple majority of those present and voting.

The capital and other provisions of these articles of incorporation may, at any time, be changed by the sole shareholders or by a majority of shareholders representing at least three-quarters (3/4) of the capital. The shareholders may change the nationality of the Company by a unanimous decision.

If all of the shareholders are present or represented at a shareholder's meeting, and if they state that they have been informed of the agenda of the meeting, the meeting may be held without prior notice or publication.

Art. 20. Each share entitles to one vote in ordinary and extraordinary general meetings.

Art. 21. If the Company has only one shareholder, this sole shareholder exercises all the powers of the general meeting.

The resolutions of the sole member which are taken in the scope of the first paragraph are recorded in minutes or drawn-up in writing.

Moreover, agreements entered into between the sole shareholder and the Company represented by him are recorded on minutes or drawn-up in writing. Nevertheless, this latter provision is not applicable to current operations entered into under normal conditions.

E. Financial year - Annual accounts - Distribution of profits

Art. 22. The Company's year commences on the first of January and ends on the thirty-first of December.

Art. 23. Each year on the thirty-first of December, the accounts are closed and the managers prepare an inventory including an indication of the value of the Company's assets and liabilities. Each shareholder may inspect the above inventory and balance sheet at the Company's registered office.

The annual accounts shall then be submitted to the annual general meeting of shareholders.

Art. 24. The credit balance of the profit and loss account, after deduction of the expenses, costs, charges and provisions, such as approved by the annual general meeting of shareholders represents the net profit of the Company

Each year, five percent (5%) of the annual net profits of the Company, shall be allocated to the legal reserve account of the Company. This allocation ceases to be compulsory when the reserve amounts to ten percent (10%) of the share capital of the Company.

The remaining profits shall be allocated by a resolution of the general meeting of shareholders, which may resolve:

- (i) to pay a dividend to the shareholders proportionally to the share they hold or
- (ii) to carry them forward or
- (iii) to transfer them to another distributable reserve account of the Company

Notwithstanding the above, the shareholders may resolve, prior to the holding of the annual general meeting, to pay interim dividends on the future net profit of the current financial year provided that:

- (i) the annual accounts of the preceding financial year have been duly approved by a resolution of the shareholders.
- (ii) the interim dividends are paid within two (2) months following the drawing-up by the managers of interim accounts showing that sufficient funds are available for such distribution.

If the paid interim dividends exceed the amount finally distributable to the shareholders according to the annual general meeting, the excess is not to be considered as dividend paid on account but as an immediately due receivable of the Company towards the shareholders.

The above provisions are without prejudice to the right of the general meeting of shareholders to distribute at any moment to the shareholders any net profits deriving from the previous financial years and carried forward or any amounts from any distributable reserve accounts.

F. Dissolution - Liquidation

Art. 25. In the event of a dissolution of the Company, the Company shall be liquidated by one or more liquidators, which do not need to be shareholders, and which are appointed by the general meeting of shareholders which will determine their powers and fees. Unless otherwise provided, the liquidators shall have the most extensive powers for the realization of the assets and payment of the liabilities of the Company.

The surplus resulting from the realization of the assets and the payment of the liabilities shall be distributed among the shareholders proportionally to the shares of the Company held by them.

Art. 26. All matters not governed by these articles of incorporation shall be determined in accordance with the Law.

Subscription and Payment

All the shares have been subscribed by Panattoni Northern Europe Development B.V., aforementioned.

All the one thousand two hundred fifty (1,250) shares have been fully paid up in cash so that the amount of twelve thousand five hundred Euro (EUR 12,500.-) is at the free disposal of the Company as has been proved to the undersigned notary who expressly bears witness to it.

Transitional dispositions

The first financial year shall begin on the date of the formation of the Company and shall terminate on 31 December 2011.

Resolutions of the sole shareholder

The sole shareholder representing the entire subscribed capital, represented as here above stated, has immediately proceeded to adopt the following resolutions:

1. The registered office of the Company shall be in 203, route d'Esch, L-1471 Luxembourg.
2. The following company is appointed as manager of the Company for an unlimited period of time:

The private limited company (société à responsabilité limitée) Panattoni Luxembourg Directorship S.à r.l., having its registered office in 203, route d'Esch, L-1471 Luxembourg, registered with the Luxembourg trade and companies register under number B 144945

Declaration

The undersigned notary herewith declares having verified the existence of the conditions enumerated in article 183 of the Commercial Companies Act dated 10 August 1915 and expressly states that they have been fulfilled.

Expenses

The expenses, costs, remuneration or charges in any form whatsoever which shall be borne by the Corporation as a result of its incorporation are estimated at approximately one thousand one hundred and fifty Euro.

The undersigned notary, who understands and speaks English, states herewith that on request of the above appearing party, the present deed is worded in English followed by a French version. On request of the same appearing person and in case of divergences between the English and French text, the English version will be prevailing.

Whereof, the present notarial deed was drawn up in Luxembourg, on the day stated at the beginning of this document.

The document having been read and translated into a language known by the proxy-holder, known to the notary by his surname, Christian name, civil status and residence, he signed together with the notary the present original deed.

Suit la version française du texte qui précède:

L'an deux mille onze, le vingt-deux juin.

Par-devant Maître Jean SECKLER, notaire de résidence à Junglinster, Grand-duché de Luxembourg.

A comparu:

Panattoni Northern Europe Development B.V., une société a responsabilité limitée dûment constituée et existant selon le Droit des Pays-Bas, ayant son siège sociale au 54-80, Beech Avenue, NL-1119 PW Schiphol-Rijk, Pays Bas, enregistrée au Registre de Commerce de la Chambre de Commerce et de l'Industrie d'Amsterdam (Handelsregister Kamer van Koophandel an Fabrieken voor Amsterdam) sous le numéro 3431 5738,

ici représentée par Monsieur Olivier MARBAISE, employé prive, demeurant professionnellement à Luxembourg, en vertu d'une procuration donnée sous seing privé.

La procuration, signée ne varietur par le mandataire et par le notaire soussigné, restera annexée au présent acte pour être soumise avec lui aux formalités de l'enregistrement.

Laquelle comparante, représentée comme dit ci-avant, a requis le notaire instrumentant de dresser acte d'une société à responsabilité limitée qu'elle déclare constituer et dont elle a arrêté les statuts comme suit:

A. Objet - Durée - Dénomination - Siège

Art. 1^{er}. Il est formé par les présentes entre le propriétaire actuel des parts ci-après créées et tous ceux qui pourront le devenir par la suite, une société à responsabilité limitée (la "Société") qui sera régie par la loi du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales telle que modifiée (la "Loi"), ainsi que par les présents statuts.

Art. 2. L'objet de la Société est la prise de participations, sous quelque forme que ce soit, dans toute entreprise commerciale, industrielle, financière ou autres sociétés luxembourgeoises ou étrangères; l'acquisition de valeurs mobilières et de droits par voie de participation, d'apport, d'option ou de toute autre manière.

La Société pourra utiliser ses fonds pour investir dans des biens immobiliers, pour créer, administrer, développer et céder ses actifs tels qu'ils seront composés à une époque déterminée et plus particulièrement mais non limitativement, son portefeuille de titres de toute origine, participer à la création, au développement et au contrôle de toute entreprise, d'acquérir par investissement, souscription, prise ferme ou option, tous titres, et tous droits de propriété intellectuelle, de les réaliser par voie de vente, de cession, d'échange ou autre et de recevoir ou d'accorder des licences relatives aux droits de propriété intellectuelle et d'accorder ou faire bénéficier aux sociétés dans lesquelles la Société détient une participation directe ou indirecte ou toute société du groupe, toute assistance, y compris assistance financière, prêts, avances ou garanties.

Sans préjudice quant à la généralité de l'objet de la Société, cette dernière pourra faire tout ou partie de ce qui suit:

- l'acquisition, la possession, l'administration, la vente, l'échange, le transfert, le commerce et l'investissement dans et l'aliénation d'actions, d'obligations, de fonds, de billets à ordre, de titres de créances et d'autres titres, l'emprunt d'argent et l'émission de titres de créances y relatifs, ainsi que le prêt d'argent;

- l'acquisition de revenus issus de l'aliénation ou de l'autorisation d'exploiter des droits d'auteurs, brevets, dessins, formules ou procédés secrets, marques ou, provenant d'activités similaires;

- l'assistance technique;

- la participation à et la gérance d'autres sociétés du même groupe.

La Société pourra emprunter sous toute forme et procéder à l'émission privée d'obligations, billets à ordre, titres, certificats de toute nature, à condition qu'ils ne soient pas librement négociables et qu'ils soient émis sous forme nominative uniquement.

D'une manière générale, la Société pourra effectuer toute opération qu'elle estimera nécessaire à l'accomplissement et au développement de son objet.

Art. 3. La Société est constituée pour une durée indéterminée.

Art. 4. La dénomination sociale de la Société sera LU GE IV S.à r.l..

Art. 5. Le siège social est établi à Luxembourg. Il pourra être transféré à l'intérieur de la commune de Luxembourg-Ville, par résolution du conseil de gérance de la Société.

Il pourra être transféré en tout autre lieu dans le Grand-Duché de Luxembourg au moyen d'une résolution de l'assemblée générale de ses associés. Des succursales ou d'autres bureaux pourront être établis à Luxembourg ou à l'étranger par une résolution du conseil de gérance.

B. Capital social - Parts sociales

Art. 6. Le capital social est fixé à la somme de douze mille cinq cents euros (EUR 12.500,-), représentée par mille deux cent cinquante (1.250) parts sociales, d'une valeur de dix euros (EUR 10,-) chacune.

Chaque part sociale donne droit à une voix dans les délibérations des assemblées générales ordinaires et extraordinaires et chaque part sociale donne droit à une fraction des actifs et bénéfices de la Société en proportion directe avec le nombre de parts sociales existantes.

Art. 7. Le capital social souscrit pourra, à tout moment, être modifié par décision de l'associé unique ou, le cas échéant, par décision de l'assemblée générale des associés délibérant comme en matière de modifications des statuts.

Chaque part sociale donne droit à une fraction des actifs et bénéfices de la Société en proportion directe avec le nombre de parts sociales existantes.

Art. 8. Les parts sociales sont indivisibles à l'égard de la Société qui ne reconnaît qu'un seul propriétaire pour chacune d'elles. Les copropriétaires indivis de parts sociales sont tenus de se faire représenter auprès de la Société par une seule et même personne.

Art. 9. Les parts sociales sont librement cessibles entre associés. Les parts sociales ne peuvent être cédées entre vifs à des nouveaux associés qu'avec l'agrément donné en assemblée générale des autres associés représentant au moins les trois quarts du capital social.

Si la Société n'a qu'un seul associé, les parts sociales seront librement cessibles à des non-associés.

En cas de décès d'un associé, les parts sociales de ce dernier ne peuvent être transmises à des non-associés que moyennant l'agrément, donné en assemblée générale, des associés représentant les trois quarts des parts appartenant

aux associés survivants. Dans ce dernier cas cependant, le consentement n'est pas requis lorsque les parts sont transmises, soit à des descendants, soit au conjoint survivant.

Art. 10. Le décès, l'interdiction, la faillite ou la déconfiture de l'un des associés ne met pas fin à la Société.

Art. 11. Les créanciers, ayants-droit ou héritiers ne pourront, pour quelque motif que ce soit, apposer des scellés sur les biens et documents de la Société.

Art. 12. La Société pourra, dans le respect des dispositions de la Loi, racheter ses propres parts sociales

L'acquisition et la disposition par la Société de parts sociales de son propre capital social ne pourront avoir lieu qu'en vertu d'une résolution et selon les termes et conditions qui seront décidés par une assemblée générale du ou des associés

C. Gérance

Art. 13. La Société est gérée par un ou plusieurs gérants, qui n'ont pas besoin d'être associés.

Le(s) gérant(s) est/sont nommé(s) par l'assemblée générale des associés laquelle fixera la durée de leur mandat.

La Société sera engagée par la signature unique du gérant unique.

En cas de pluralité de gérants, la Société est administrée par un conseil de gérance, dont les membres peuvent être associés ou non. Le conseil de gérance sera composé d'au moins deux gérants.

La Société sera liée en toutes circonstances par la seule signature du gérant unique ou de tout membre du conseil de gérance.

Le gérant unique ou le conseil de gérance peut également conférer tous mandats spéciaux par procuration authentique ou sous seing privé.

Les gérants sont librement et à tout moment révocables, sans qu'il soit nécessaire qu'une cause légitime existe.

Art. 14. Le conseil de gérance choisira parmi ses membres un président et pourra choisir parmi ses membres un vice-président. Il pourra également choisir un secrétaire qui n'a pas besoin d'être gérant et qui sera en charge de la tenue des procès-verbaux des réunions du conseil de gérance.

Vis-à-vis des tiers, le conseil de gérance a les pouvoirs les plus étendus pour agir au nom de la Société en toutes circonstances et pour faire autoriser tous les actes et opérations relatifs à son objet.

Le conseil de gérance se réunira sur convocation du président ou de tout gérant au lieu indiqué dans l'avis de convocation. Le président présidera toutes les réunions du conseil de gérance; en son absence le conseil de gérance pourra désigner à la majorité des personnes présentes à cette réunion un autre gérant pour assumer la présidence pro tempore de ces réunions.

Un avis écrit ou verbal de toute réunion du conseil de gérance sera donné à tous les gérants au moins vingt-quatre heures avant la date prévue pour la réunion, sauf s'il y a urgence, auquel cas la nature et les motifs de cette urgence seront mentionnés dans l'avis de convocation. Il pourra être passé outre cette convocation en cas d'assentiment de chaque gérant par écrit ou par câble, télégramme, télex, télécopieur ou tout autre moyen de communication similaire. Une convocation spéciale ne sera pas requise pour une réunion du conseil de gérance se tenant à une heure et un endroit déterminés dans une résolution préalablement adoptée par le conseil de gérance.

Tout gérant pourra se faire représenter à toute réunion du conseil de gérance en désignant par écrit ou par câble, télégramme, télex ou télécopie un autre gérant comme son mandataire.

Un gérant peut présenter plusieurs de ses collègues.

Les votes pourront également être effectués par écrit ou par télégramme, télex, télécopie ou par e-mail.

Tout gérant peut participer à une réunion du conseil de gérance par conférence téléphonique, par visioconférence ou par d'autres moyens de communication similaires où toutes les personnes prenant part à cette réunion peuvent s'entendre les unes les autres. La participation à une réunion par ces moyens équivaut à une présence en personne à une telle réunion. Le conseil de gérance ne pourra délibérer ou agir valablement que si la majorité au moins des gérants est présente ou représentée à la réunion du conseil de gérance. Les décisions sont prises à la majorité des voix des gérants présents ou représentés à cette réunion.

Le conseil de gérance pourra, à l'unanimité, prendre des résolutions par voie circulaire en exprimant son approbation au moyen d'un ou de plusieurs écrits ou par câble, télégramme, télex, télécopieur ou tout autre moyen de communication similaire, à confirmer par écrit, le tout ensemble constituant le procès-verbal faisant preuve de la décision intervenue.

Art. 15. Les procès-verbaux de toutes les réunions du conseil de gérance seront signés par le président ou, en son absence, par le vice-président, ou par deux gérants. Les copies ou extraits des procès-verbaux destinés à servir en justice ou ailleurs seront signés par le président ou par deux gérants.

Art. 16. Le décès d'un gérant ou sa démission, pour quelque motif que ce soit, n'entraîne pas la dissolution de la Société.

Art. 17. Le ou les gérant(s) ne contractent, à raison de sa (leur) fonction, aucune obligation personnelle relativement aux engagements régulièrement pris par lui (eux) au nom de la Société. Simples mandataires, ils ne sont responsables que de l'exécution de leur mandat.

La Société peut indemniser tout gérant ou agent autorisé, ses légataires, les exécuteurs testamentaires et autre bénéficiaires pour dépense raisonnable exposée dans le cadre de toute action ou procès, dans lequel il a été partie en sa qualité de gérant ou agent autorisé de la Société, ou gérant ou agent autorisé de toute autre société dont la Société est actionnaire, et pour laquelle il n'a pas encore été indemnisé, exception faite lorsque, dans le cadre de tel action ou procès, il est finalement condamné pour négligence grossière dans la gestion de la Société ou de toute autre société dont la Société est actionnaire, ou pour violation de la Loi ou des présents statuts. Le droit d'être indemnisé n'exclut pas d'autres droits sur ces bases.

La Société paie les dépenses exposées par toute personne autorisée à recevoir une indemnisation, en vertu des termes des présents statuts, en relation et en avance de l'issue finale de tout procès.

Art 18. Le conseil de gérance est investi des pouvoirs les plus étendus pour réaliser tous les actes d'administration et de disposition pour le compte et dans l'intérêt de la Société. Tous les pouvoirs non expressément réservés par la loi à l'assemblée générale des associés seront de la compétence du conseil de gérance.

Le conseil de gérance pourra déléguer ses pouvoirs de diriger la gestion journalière et les affaires de la Société ainsi que la représentation de la Société pour une telle gestion et de telles affaires, avec le consentement préalable de l'assemblée générale des associés, à un ou plusieurs membres du conseil de gérance ou à tout comité (dont les membres n'auront pas à être gérants), délibérant à telles conditions et avec tels pouvoirs que le conseil de gérance déterminera. Il pourra également confier tous les pouvoirs et mandats spéciaux à toute personne, qui ne devra pas nécessairement être gérant, nommer et révoquer tous cadres et employés, et fixer leur rémunération.

D. Décisions de l'associé unique - Décisions collectives des associés

Art 19. Toute assemblée des associés de la Société régulièrement constituée représentera l'intégralité des associés de la Société. Elle aura les pouvoirs les plus étendus pour décider, réaliser ou ratifier tous les actes en relation avec les activités de la Société.

Sauf disposition légale contraire, les résolutions prises lors d'une assemblée des associés régulièrement convoquée seront adoptées à la majorité simple des associés présents et prenant part au vote.

Le capital social et les autres dispositions des présents statuts pourront, à tout moment, être modifiés par l'associé unique ou par une majorité des associés représentant au moins les trois quarts (3/4) du capital. Les associés pourront changer la nationalité de la Société par une décision prise à l'unanimité.

Si tous les associés sont présents ou représentés à une assemblée des associés, et s'ils constatent qu'ils ont été informés de l'ordre du jour de l'assemblée, celle-ci pourra être tenue sans convocation ou publication préalable.

Art 20. Chaque part sociale donne droit à une voix dans les assemblées générales ordinaires et extraordinaires.

Art 21. Si la Société n'a qu'un seul associé, cet associé unique exerce tous les pouvoirs de l'assemblée générale.

Les décisions de l'associé unique prises dans le cadre du premier paragraphe seront inscrites dans un procès-verbal ou prises par écrit.

De plus, les contrats conclus entre l'associé unique et la Société représentée par lui seront documentés sur un procès-verbal ou établis par écrit. Néanmoins, cette dernière disposition ne sera pas applicable aux opérations courantes conclues dans les conditions normales.

E. Année sociale - Bilan - Répartition

Art 22. L'année sociale commence le 1^{er} janvier et se termine le 31 décembre de chaque année.

Art 23. Chaque année, au 31 décembre, les comptes sont arrêtés et le ou les gérant(s) dressent un inventaire comprenant l'indication des valeurs actives et passives de la Société. Tout associé peut prendre communication au siège social de l'inventaire et du bilan.

Les comptes annuels seront ensuite soumis à l'assemblée générale annuelle des associés.

Art 24. L'excédent favorable du compte de profits et pertes, après déduction des dépenses, frais, charges et provisions, tels qu'approuvés par l'assemblée générale annuelle des associés, constituera le bénéfice net de la Société.

Chaque année, un montant égal à cinq pour cent (5%) des bénéfices nets annuels de la Société sera affecté au compte de la réserve légale de la Société. Cette déduction cessera d'être obligatoire lorsque cette réserve atteindra dix pour cent (10%) du capital social de la Société.

Le solde du bénéfice net sera affecté par une résolution de l'assemblée générale des associés, qui pourra décider:

- (i) de payer un dividende aux associés proportionnellement à leurs parts sociales ou
- (ii) de l'affecter au compte report à nouveau ou
- (iii) de le transférer à un autre compte de réserve disponible de la Société.

Nonobstant ce qui précède, les associés pourront décider, avant la tenue de l'assemblée générale annuelle, de payer des dividendes intérimaires sur les excédents futurs de l'année sociale en cours, à condition que:

- (i) les comptes annuels de l'exercice social précédant aient été dûment approuvés par une résolution des associés;

(ii) les dividendes intérimaires soient payés dans les deux (2) mois suivant l'établissement par les gérants des comptes intérimaires montrant la disponibilité de fonds suffisants pour une telle distribution.

Si les dividendes intérimaires payés excèdent le montant finalement distribuable aux associés selon l'assemblée générale annuelle, l'excès ne devra pas être comptabilisé comme un acompte sur dividende mais comme une créance immédiatement exigible de la Société envers les associés.

Les dispositions ci-dessus sont établies sans préjudice du droit de l'assemblée générale des associés de distribuer à tout moment aux associés tout bénéfice provenant des précédents exercices sociaux et reporté ou de toute somme provenant des comptes de réserve distribuable.

F. Dissolution - Liquidation

Art. 25. En cas de dissolution de la Société, la liquidation sera faite par le ou les gérant(s) par un ou plusieurs liquidateur(s), associé(s) ou non, nommé(s) par l'assemblée des associés qui fixera leurs pouvoirs et leurs émoluments. Sauf s'il est convenu autrement, le ou les liquidateur(s) auront les pouvoirs les plus étendus pour la réalisation de l'actif et le paiement du passif de la société.

L'actif, après réalisation d'actifs et déduction du passif, sera partagé entre les associés en proportion des parts sociales détenues dans la Société.

Art. 26. Pour tout ce qui n'est pas réglé par les présents statuts, les associés s'en réfèrent aux dispositions de la Loi.

Souscription et Libération

Les parts sociales ont été toutes souscrites par Panattoni Northern Europe Development B.V., susmentionnée.

Toutes les mille deux cent cinquante (1.250) parts sociales ont été intégralement libérées en numéraire de sorte que la somme de douze mille cinq cents euros (EUR 12.500,-) est dès maintenant à la disposition de la Société, ce dont il a été justifié au notaire soussigné.

Dispositions transitoires

Le premier exercice social commence à la date de la constitution de la Société et finira le 31 décembre 2011.

Résolutions de l'associée unique

Et aussitôt l'associée unique, représentant l'intégralité du capital social, a pris les résolutions suivantes:

1. Le siège social de la Société est établi au 203, route d'Esch, L-1471 Luxembourg.
2. Est nommée comme gérante unique de la Société pur une durée indéterminée:

La société à responsabilité limitée Panattoni Luxembourg Directorship S.à r.l., ayant son siège social au 203, route d'Esch, L-1471 Luxembourg, enregistrée au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg sous le numéro B 144945.

Déclaration

Le notaire instrumentant déclare par la présente avoir vérifié l'existence des conditions énumérées à l'article 183 de la loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales et déclare expressément qu'elles ont été remplies.

Dépenses

Les dépenses, frais, rémunérations ou charges de toute forme incombant à la Société suite à cet acte sont estimées approximativement à mille cent cinquante euros.

Le notaire instrumentant, qui comprend et parle l'anglais, déclare par la présente que, sur requête de la partie comparante susnommée, le présent acte est rédigé en anglais, suivi d'une version française. A la requête de la même personne comparante et en cas de divergences entre le texte anglais et le texte français, la version anglaise prévaudra.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, au jour indiqué au début du présent document.

Le document ayant été lu et traduit dans une langue connue du mandataire, connue du notaire par son surnom, ses nom, prénom, état civil et demeure, il a signé ensemble avec le notaire le présent acte.

Signé: Olivier MARBAISE, Jean SECKLER.

Enregistré à Grevenmacher, le 1^{er} juillet 2011. Relation GRE/2011/2353. Reçu soixante-quinze euros 75,00 €.

Le Receveur ff. (signé): Ronny PETER.

POUR EXPEDITION CONFORME.

Junglinster, le 8 juillet 2011.

Référence de publication: 2011096984/447.

(110109874) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 juillet 2011.

Morgan Stanley Infrastructure S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1930 Luxembourg, 64, avenue de la Liberté.

R.C.S. Luxembourg B 137.610.

Les comptes annuels au 31 Décembre 2010 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Martijn Bosch.

Référence de publication: 2011105034/10.

(110119478) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 25 juillet 2011.

Morgan Stanley Mildenhall S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: GBP 9.996,00.

Siège social: L-2520 Luxembourg, 1, allée Scheffer.

R.C.S. Luxembourg B 126.645.

Les comptes annuels au 31 décembre 2010 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 20/07/2011.

TMF Management Luxembourg S.A.

Signatures

Domiciliataire

Référence de publication: 2011105035/14.

(110119282) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 25 juillet 2011.

Macuyo S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1941 Luxembourg, 365, route de Longwy.

R.C.S. Luxembourg B 100.135.

Le Bilan au 31 Décembre 2010 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 25 Juillet 2011.

Signature.

Référence de publication: 2011105037/10.

(110119506) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 25 juillet 2011.

Mangham S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 12.500,00.

Siège social: L-2330 Luxembourg, 128, boulevard de la Pétrusse.

R.C.S. Luxembourg B 128.565.

Les comptes annuels au 30 septembre 2010 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2011105038/11.

(110119096) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 25 juillet 2011.

Morgan Stanley Vindolanda Equity S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2520 Luxembourg, 1, allée Scheffer.

R.C.S. Luxembourg B 127.497.

Les comptes annuels au 31 décembre 2010 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 20/07/2011.
TMF Management Luxembourg S.A.
Signatures
Domiciliataire

Référence de publication: 2011105036/13.

(110119286) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 25 juillet 2011.

Manwin Freesites Sàrl, Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1140 Luxembourg, 49, route d'Arlon.

R.C.S. Luxembourg B 159.056.

Statuts coordonnés, suite à de l'assemblée générale extraordinaire reçue par Maître Francis KESSELER, notaire de résidence à Esch/Alzette, en date du 21 avril 2011 déposés au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Esch/Alzette, le 20 mai 2011.

Francis KESSELER

NOTAIRE

Référence de publication: 2011105039/13.

(110119292) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 25 juillet 2011.

Manwin Luxembourg Sàrl, Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1140 Luxembourg, 49, route d'Arlon.

R.C.S. Luxembourg B 160.366.

Statuts coordonnés, suite à de l'assemblée générale extraordinaire reçue par Maître Francis KESSELER, notaire de résidence à Esch/Alzette, en date du 21 avril 2011 déposés au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Esch/Alzette, le 20 mai 2011.

Francis KESSELER

NOTAIRE

Référence de publication: 2011105040/13.

(110119299) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 25 juillet 2011.

Manwin Mainstream Sàrl, Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1140 Luxembourg, 49, route d'Arlon.

R.C.S. Luxembourg B 160.017.

Statuts coordonnés, suite à de l'assemblée générale extraordinaire reçue par Maître Francis KESSELER, notaire de résidence à Esch/Alzette, en date 21 avril 2011 déposés au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Esch/Alzette, le 20 mai 2011.

Francis KESSELER

NOTAIRE

Référence de publication: 2011105041/13.

(110119297) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 25 juillet 2011.

Manwin Technologies Sàrl, Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1140 Luxembourg, 49, route d'Arlon.

R.C.S. Luxembourg B 159.115.

Statuts coordonnés, suite à de l'assemblée générale extraordinaire reçue par Maître Francis KESSELER, notaire de résidence à Esch/Alzette, en date du 21 avril 2011, déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Esch/Alzette, le 20 mai 2011.

Francis KESSELER

NOTAIRE

Référence de publication: 2011105042/13.

(110119176) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 25 juillet 2011.

MVI S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1449 Luxembourg, 18, rue de l'Eau.

R.C.S. Luxembourg B 143.388.

L'an deux mille onze, le trente juin

Pardevant Maître Martine SCHAEFFER, notaire de résidence à Luxembourg.

S'est tenue une Assemblée Générale Extraordinaire des actionnaires de la société anonyme établie à Luxembourg sous la dénomination de "MVI S.A.", R.C.S. LUXEMBOURG No B 143 388 ayant son siège social à Luxembourg au 18, rue de l'Eau, constituée par acte du notaire instrumentaire, en date du 5 décembre 2008, publié au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations C numéro 3036 du 30 décembre 2008.

La séance est ouverte sous la présidence de Monsieur Stéphane SABELLA, juriste, domicilié professionnellement au 18, rue de l'Eau, L - 1449 Luxembourg.

Monsieur le Président désigne comme secrétaire Madame Germaine SCHWACHTGEN, employée privée, domiciliée professionnellement au 74, avenue Victor Hugo, L-1750 Luxembourg.

L'assemblée élit comme scrutateur Monsieur Raymond THILL, juriste, domicilié professionnellement 74, avenue Victor Hugo, L-1750 Luxembourg.

Monsieur le Président expose ensuite:

I.- Qu'il résulte d'une liste de présence dressée et certifiée par les membres du bureau que les un million neuf cent quarante mille (1.940.000) actions d'une valeur nominale de d'un euro (EUR 1,-) chacune, représentant 97 % du capital social de deux millions d'euros (EUR 2.000.000,-) sont dûment représentées à la présente assemblée qui en conséquence est régulièrement constituée et peut délibérer ainsi que décider valablement sur les points figurant à l'ordre du jour, ci-après reproduits, tous les actionnaires ayant été dûment convoqués par lettres recommandées du 20 juin 2011.

Ladite liste de présence, portant les signatures des actionnaires tous représentés, restera annexée au présent procès-verbal ensemble avec les procurations pour être soumise en même temps aux formalités de l'enregistrement.

II.- Que l'ordre du jour de la présente Assemblée est conçu comme suit:

1. Réduction de capital d'un montant de trois cent mille euros (EUR 300.000) pour le ramener de son montant actuel de deux millions d'euros (EUR 2.000.000) représentée par deux millions (2.000.000) d'actions d'une valeur nominale d'un euro (EUR 1,-) chacune, à un million sept cent mille euros (EUR 1.700.000) par annulation de trois cent mille (300.000) actions propres conformément à l'article 69-2 et s. de la loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales.

2. Modifications à apporter à l'objet social de la société sans changement fondamental avec l'objet social actuel pour avoir la teneur suivante: «La société a pour objet la détention, la gestion, et le financement dans des sociétés de services et d'investissements, de renforcer leur capital social et éventuellement leur valeur à long terme, dans la mesure où la société sera considérée selon les dispositions applicables comme «Société de Participations Financières»

La société pourra en outre détenir et développer des sociétés actives dans le conseil de tout type ainsi que des sociétés d'investissement qui ont directement ou indirectement une activité de produits marketing et de services à destination des personnes à faibles revenus dans les pays en voie de développement.

La société aura notamment pour but le développement financier des personnes à faibles revenus.

La société aura également pour objet l'exploitation de marques, de brevets ou de toutes activités similaires. La société pourra prendre des intérêts de toutes sortes dans toutes affaires, entreprises ou sociétés qui ont un objet identique, analogue ou connexe».

3. Création de deux catégories d'actions, actions ordinaires et actions préférentielles, et déterminations des droits y afférents

4. Acceptation de la démission de Monsieur MOCCAGATTA, Monsieur BRICHETTI, Monsieur HINZEN, Monsieur SICCARDO, Monsieur SARDI, Monsieur KOEUNE et de Monsieur GRAVIERE de leurs mandats d'administrateur et décharge à leur accorder.

5. Nomination de cinq administrateurs supplémentaires.

6. En considération du rapport du Conseil d'administration en date du 16 juin 2011, autorisation à donner au Conseil d'administration d'augmenter le capital social de la société à concurrence d'un montant de mille euros (EUR 1.000,-) par l'émission de mille (1.000) actions Préférentielles d'une valeur nominale d'un euro (EUR 1,-), au prix d'un euro (EUR 1,-) chacune, étant considéré que ces mille nouvelles actions émises seront exclusivement offertes aux administrateurs en place et employés de la société ou de ses participations, aux consultants employés ou non de la société, de ses participations ou de toutes sociétés liées au groupe sans qu'elles soient considérées comme étant l'une des participation du

groupe, et dont les méthodes et mécanismes d'attributions de ces nouvelles actions ainsi que la possibilité de supprimer ou limiter le droit préférentiel de souscription restant à la seule discrétion du Conseil d'administration.

7. Modification de la date de clôture de l'année sociale du 31 juillet au 30 juin et modification afférente de l'article 9 des statuts.

8. Refonte complète des statuts.

9. Divers.

L'Assemblée, après avoir approuvé l'exposé de Monsieur le Président et après s'être reconnue régulièrement constituée, a abordé l'ordre du jour et, après en avoir délibéré, a pris à l'unanimité des voix les résolutions suivantes:

Première résolution

En conformité avec l'assemblée générale tenue en date du 31 janvier 2011, l'assemblée décide à l'unanimité de réduire le capital social de la société d'un montant à concurrence d'un montant de trois cent mille euros (EUR 300.000) pour le ramener de son montant actuel de deux millions d'euros (EUR 2.000.000) représentée par deux millions (2.000.000) d'actions d'une valeur nominale d'un euro (EUR 1,-) chacune, à un million sept cent mille euros (EUR 1.700.00) par annulation de trois cent mille (300.000) actions propres conformément à l'article 69-2 et s. de la loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales.

Deuxième résolution

L'assemblée décide d'apporter quelques précisions et modifications quant à l'objet social de la société.

La société a pour objet la détention, la gestion, et le financement dans des sociétés de services et d'investissements, de renforcer leur capital social et éventuellement leur valeur à long terme, dans la mesure où la société sera considérée selon les dispositions applicables comme «Société de Participations Financières»

La société pourra en outre détenir et développer des sociétés actives dans le conseil de tout type ainsi que des sociétés d'investissement qui ont directement ou indirectement une activité de produits marketing et de services à destination des personnes à faibles revenus dans les pays en voie de développement.

La société aura notamment pour but le développement financier des personnes à faibles revenus.

La société aura également pour objet l'exploitation de marques, de brevets ou de toutes activités similaires. La société pourra prendre des intérêts de toutes sortes dans toutes affaires, entreprises ou sociétés qui ont un objet identique, analogue ou connexe.

Troisième résolution

L'assemblée générale décide de créer deux catégories d'actions, les Actions Ordinaires et les Actions Préférentielles. Les Actions Ordinaires seront des actions avec droit de vote, alors que les Actions Préférentielles seront des actions sans droit de vote. Les un million sept cent mille (1.700.000) actions actuellement émises sont affectées à la catégorie d'Actions Ordinaires.

Chaque Action Ordinaire donnera droit à une voix. Les Actions Préférentielles seront des actions représentatives du capital sans droit de vote. Elles donneront néanmoins droit de vote à leurs détenteurs dans les cas énoncés par la loi modifiée du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales.

Les décisions sont prises à la majorité simple des voix, quelque soit la proportion du capital représentée. Toutefois, les résolutions modifiant les statuts ne peuvent être adoptées qu'aux conditions prévues par la loi modifiée du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales. En outre lorsqu'il existe plusieurs catégories d'actions et que la délibération de l'assemblée générale est de nature à modifier leurs droits respectifs, la délibération doit, pour être valable, réunir dans chaque catégorie les conditions de présence et de majorité requises par la loi modifiée du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales pour la modification des statuts.

L'assemblée des actionnaires décidera de l'affectation et de la distribution du bénéfice net; la détermination des conditions et du montant d'une telle distribution sera en tout état de cause prise en conformité avec les dispositions de tout Pacte d'Actionnaires.

La distribution du bénéfice net sera calculée de la manière suivante:

1. Paiement aux détenteurs d'Actions Préférentielles.

Les Actions Préférentielles ont un droit à:

- Un premier dividende récupérable par Action préférentiel à un pour cent (1%) de leur valeur nominale;
- Un second dividende privilégié (le «Dividende Privilégié») égal à une portion de soixante-quinze pour cent (75%) du dividende cumulatif préféré payé à la Société par "Microventures Investments S.A., SICAR - MV Equity 1 Compartment" Class PB Shares et qui est égal à vingt pour cent (20 %) de la plus-value excédant le Taux de Rentabilité Interne («IRR») de vingt pour cent (20%) sur chaque cession intégrale d'actifs du portefeuille détenus dans «MicroVentures Investments S.A. SICAR,-Equity 1 Compartment» tel que calculé et certifié par MicroVentures Investments S.A. SICAR.

2. Après déduction du premier paiement aux détenteurs d'Actions Préférentielles, distribution du profit net résiduel sera faite de la façon suivante:

- Les détenteurs d'Actions Ordinaires sont autorisés à percevoir le profit net résiduel de la Société.

Sous réserve des dispositions de l'article 72-2 de la loi modifiée du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales, le conseil d'administration est autorisé à procéder à un versement d'acomptes sur dividendes.

Quatrième résolution

L'assemblée prend acte et accepte la démission des administrateurs en place en la personne de Monsieur BRICHETTI, Monsieur MOCCAGATTA, Monsieur HINZEN, Monsieur SICCARDO, Monsieur SARDI, Monsieur KOEUNE et de Monsieur GRAVIÈRE de leurs mandats d'administrateur.

L'assemblée accorde décharge pleine et entière à chacun des administrateurs sortants pour l'exécution de son mandat jusqu'à ce jour. Leur rémunération pour l'année 2010 - 2011 est fixée à un montant total de 10.000 euro.

Cinquième résolution

En remplacement des administrateurs sortants, l'assemblée des actionnaires décide de nommer en qualité d'administrateurs de la société:

- Monsieur Francesco MOCCAGATTA, né le 21 octobre 1973 à Milan - Italie, demeurant au 22, Corso Magenta à Milan

- Monsieur Sébastien COYETTE, né le 4 septembre 1965 à Arlon - Belgique, demeurant professionnellement au 18, rue de l'Eau, L-1449 Luxembourg.

- Monsieur Jean-Yves NICOLAS, employé privé, né le 16 janvier 1975 à Vielsalm - Belgique et domicilié professionnellement au 18, rue de l'Eau, L-1449 Luxembourg.

- Monsieur Stéphane SABELLA, né le 5 janvier 1980 à Forbach, France, demeurant professionnellement au 18, rue de l'Eau, L-1449 Luxembourg

- Monsieur Mario Giuseppe BRICHETTI, né le 13 août 1932 à Brescia - Italie, demeurant au 2, Via Emanuele Filiberto à Milan.

Leurs mandats prendront fin à l'issue de l'assemblée générale annuelle qui se tiendra en 2014.

Leur rémunération totale est fixée à six mille deux cent cinquante euro (EUR 6.250,-) par année.

Sixième résolution

En considération du rapport du Conseil d'administration, autorisation est donnée au Conseil d'administration d'augmenter le capital social de la société pour un montant de mille euros (EUR 1.000,-) par l'émission de mille (1.000) Actions Préférentielles d'une valeur nominale d'un euro (EUR 1,-), et au prix d'un euro (EUR 1,-), par action, étant considéré que ces mille nouvelles actions émises seront exclusivement offertes, aux administrateurs en place et employés de la société ou de ses participations, aux consultants employés ou non de la société, de ses participations ou de toutes sociétés liées au groupe sans qu'elles soient considérées comme étant l'une des participations du groupe, et dont les méthodes et mécanismes d'attributions de ces nouvelles actions ainsi que la possibilité de supprimer ou limiter le droit préférentiel de souscription restent également à la seule discrétion du Conseil d'administration.

Septième résolution

L'assemblée générale décide de modifier la date de clôture de l'année sociale du 31 juillet au 30 juin, de sorte que l'année sociale en cours commencée le 1^{er} août 2010 se terminera le 30 juin 2011 et les prochaines années sociales commenceront le 1^{er} juillet de chaque année et se termineront le 30 juin de l'année suivante.

Huitième résolution

Suite aux résolutions qui précèdent, il est procédé parallèlement à une refonte complète des statuts de la société qui auront désormais la teneur suivante:

Art. 1^{er}. Il est formé une société anonyme sous la dénomination de "MVI S.A."

Le siège social est établi à Luxembourg.

Il pourra être transféré dans tout autre endroit du Grand-Duché de Luxembourg par une décision de l'assemblée générale des actionnaires.

Lorsque des événements extraordinaires d'ordre politique, économique ou social, de nature à compromettre l'activité normale du siège ou la communication de ce siège avec l'étranger se produiront ou seront imminents, le siège social pourra être transféré provisoirement à l'étranger, sans que toutefois cette mesure ne puisse avoir d'effet sur la nationalité de la société, laquelle, nonobstant ce transfert provisoire du siège, restera luxembourgeoise.

La durée de la société est illimitée. La société pourra être dissoute à tout moment par décision de l'assemblée générale des actionnaires, délibérant dans les formes prescrites par la loi pour la modification des statuts.

Art. 2. La société a pour objet la détention, la gestion, et le financement dans des sociétés de services et d'investissements, de renforcer leur capital social et éventuellement leur valeur à long terme, dans la mesure où la société sera considérée selon les dispositions applicables comme «Société de Participations Financières».

La société pourra en outre détenir et développer des sociétés actives dans le conseil de tout type ainsi que des sociétés d'investissement qui ont directement ou indirectement une activité de produits marketing et de services à destination des personnes à faibles revenus dans les pays en voie de développement.

La société aura notamment pour but le développement financier des personnes à faibles revenus.

La société aura également pour objet l'exploitation de marques, de brevets ou de toutes activités similaires. La société pourra prendre des intérêts de toutes sortes dans toutes affaires, entreprises ou sociétés qui ont un objet identique, analogue ou connexe.

Art. 3. Le capital social est fixé à un million sept cent mille euros (EUR 1.700.000,-) divisé en un million sept cent mille (1.700.000) Actions Ordinaires d'une valeur nominale d'un euro (EUR 1,-) chacune.

Le Conseil d'administration est autorisé à augmenter le capital social de la société pour un montant de mille euros (EUR 1.000,-) par l'émission de mille (1.000) Actions Préférentielles d'une valeur nominale d'un euro (EUR 1,-), et au prix d'un euro (EUR 1,-) par action, étant considéré que ces mille (1.000) nouvelles actions émises seront exclusivement offertes aux administrateurs en place et employés de la société ou de ses participations, aux consultants employés ou non de la société, de ses participations ou de toutes sociétés liées au groupe sans qu'elles soient considérées comme étant l'une des participation du groupe, et dont les méthodes et mécanismes d'attributions de ces nouvelles actions ainsi que la possibilité de supprimer ou limiter le droit préférentiel de souscription restant à la seule discrétion du Conseil d'administration.

En conséquence, le conseil d'administration est autorisé et chargé de réaliser cette augmentation de capital, et spécialement:

- d'émettre les actions nouvelles éventuelles en une ou plusieurs fois et par tranches, sous réserve de la confirmation de cette autorisation par une assemblée générale des actionnaires tenue endéans un délai expirant au cinquième anniversaire de la publication de l'acte du 30 juin 2011 au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, en ce qui concerne la partie du capital qui, à cette date, ne serait pas encore souscrite et pour laquelle il n'existerait pas, à cette date, d'engagement de la part du conseil d'administration en vue de la souscription;

- à fixer l'époque et le lieu de l'émission intégrale ou des émissions partielles éventuelles;

- de déterminer les conditions de souscription et de libération;

- d'arrêter toutes autres modalités d'exécution se révélant nécessaires ou utiles et même non spécialement prévues en la présente résolution;

- de faire constater en la forme requise les souscriptions des actions nouvelles, la libération et les augmentations effectives du capital et enfin;

- de mettre les statuts en concordance avec les modifications dérivant de l'augmentation de capital réalisée et dûment constatée, le tout conformément à la loi modifiée du 10 août 1915, notamment avec la condition que l'autorisation ci-dessus doit être renouvelée tous les cinq ans.

Art. 4. Les actions sont nominatives et ne peuvent être que nominatives.

Les actions de la société peuvent être créées, au choix du propriétaire, en titres unitaires ou en certificats représentatifs de plusieurs actions.

La société pourra procéder au rachat de ses actions au moyen de ses réserves disponibles et en respectant les dispositions de l'article 49-2 de la loi modifiée du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales.

Le capital social de la société peut être augmenté ou diminué en une ou plusieurs tranches par une décision de l'assemblée générale des actionnaires prise en accord avec les dispositions applicables au changement des statuts.

Art. 5.

5.1. Détention de plus de 20% des Actions Ordinaires

Aucun actionnaire détenteur d'Actions Ordinaires de la société ne pourra détenir directement ou indirectement plus de 20 % des droits économiques et/ou des droits de vote de la société.

A compter de son entrée dans le capital social de la société, chaque actionnaire s'engagera irrévocablement par écrit envers la société de ne pas obtenir une telle détention directe ou indirecte de plus de 20 %.

5.2. Cessibilité des Actions Ordinaires

Toute vente, cession, transfert, échange, apport, nantissement, charge, convention de croupier, affectation en sûreté, ou transmission universelle de patrimoine, sous quelque forme que ce soit, par un actionnaire (une "Cession") des Actions Ordinaires s'effectue conformément à la Loi sur les Sociétés et sous réserve notamment des restrictions prévues dans les présents Statuts.

Toute Cession d'Actions effectuée en violation des dispositions des présents Statuts est nulle et inopposable et n'a pas valeur ou d'effet envers la Société et ses actionnaires. Une telle Cession n'est pas enregistrée dans le Registre et, jusqu'à régularisation, tous les droits et obligations attachés aux Actions seront exercés et exécutés par le cédant titulaire des Actions concernées, sans préjudice de sa responsabilité éventuelle à l'égard de la Société ou des autres actionnaires.

La Société pourra restreindre ou faire obstacle à la propriété d'Actions de la Société à toute personne ne répondant pas aux conditions de l'article 5.1.

A cet effet, en exécution de l'Article 5.3.4 la Société pourra refuser l'émission d'Actions et l'inscription du transfert d'Actions.

5.3. Procédure de Cession d'Action(s) Ordinaires

5.3.1. Notification de la Cession

(a) Tout actionnaire envisageant une Cession d'Actions (un "Projet de Cession") à un actionnaire ou à un tiers doit notifier ce Projet de Cession au conseil d'administration par lettre recommandée avec accusé de réception (la "Notification de Cession").

(b) La Notification de Cession doit comporter les éléments suivants pour pouvoir être prise en compte au titre des stipulations du présent article:

- (i) le nombre d'Actions dont la Cession est envisagée (les "Actions Cédées"),
- (ii) le prix auquel le cessionnaire propose d'acquérir les Actions Cédées, et
- (iii) la dénomination, l'adresse postale et le domicile fiscal du cédant et du cessionnaire.

5.3.2. Cessions autorisées des Actions Ordinaires

A condition que le cédant adresse une Notification de Cession au conseil d'administration au plus tard 15 (Quinze) jours avant la date prévue pour la Cession, toute Cession d'Actions par (a) la Société à qui que ce soit ou par un actionnaire à la Société, (b) ou une cession dans le cadre d'un rachat d'actions propres par la société (c) par un actionnaire (i) à un affilié de cet actionnaire ou à la société mère de cet actionnaire, ou (ii) à un parent au premier degré (père, mère, frères, soeurs, fille ou fils) ou pour cause de mort ou (iii) dans le cas où l'actionnaire concerné est un fonds d'investissement, à sa société de gestion ou à tout fonds d'investissement qui est géré et/ou conseillé par sa société de gestion ou qui est géré et/ou conseillé par la société mère de sa société de gestion (l' "Entité Liée") sera libre, à condition que l'investisseur remplisse les conditions de l'article 5.1. et qu'il accepte par écrit de reprendre toutes les obligations qui engagent le cédant envers la Société.

Pour les besoins des présents Statuts, une entité est société mère si, directement ou indirectement, elle:

- (a) détient la majorité des droits de vote de cette personne; ou
- (b) est actionnaire ou associé de cette personne et a le droit de nommer le président, la majorité de son conseil d'administration ou la majorité de son conseil de surveillance, selon le cas; ou
- (c) est actionnaire ou associé de cette personne et contrôle, seul ou en vertu d'un accord avec d'autres actionnaires ou associés, la majorité des droits de vote de cette personne ou a le droit de nommer le président, la majorité de son conseil d'administration ou la majorité de son conseil de surveillance, selon le cas.

S'il y a au moins deux Cessions successives des mêmes Actions à des affiliés ou Entités Liées, toute Cession après la première Cession ne sera libre que si le cessionnaire proposé est un affilié ou une Entité Liée du cédant dans la première Cession.

5.3.3. Droit de préemption

(a) Définition du droit de préemption

(i) Exercice du droit de préemption -Dans le cas d'un Projet de Cession d'Actions, chaque cédant consent aux autres actionnaires de la même Classe d'Actions un droit de préemption sur les Actions Cédées, dans les cas et aux conditions prévues ci-après.

(ii) Le droit de préemption ne s'applique pas aux Cessions autorisées visées à l'Article 5.3.2.

(iii) Cessionnaire actionnaire -Dans le cas où le cessionnaire est un actionnaire bénéficiant du droit de préemption, la Notification de Cession doit indiquer si l'actionnaire cessionnaire entend, dans le cas où les autres actionnaires exerceraient leur droit de préemption, exercer lui-même son droit de préemption comme s'il était lui-même un autre actionnaire. Dans ce cas, l'actionnaire cessionnaire est réputé avoir exercé son droit de préemption pour la totalité des Actions dont il s'est porté acquéreur.

(b) Modalités du droit de préemption

Le droit de préemption prévu aux présents Statuts s'exerce dans les conditions suivantes:

(i) Droit d'information des actionnaires: Dans les Huit (8) jours suivant la réception de la Notification de Cession, le conseil d'administration sera tenu d'en informer l'ensemble des actionnaires, en leur communiquant individuellement les informations reçues dans la Notification de Cession.

(ii) Délai d'exercice: Chaque actionnaire bénéficiaire du droit de préemption dispose d'un délai de Trente (30) jours à compter de la réception de la notification effectuée par le conseil d'administration pour notifier au conseil d'administration qu'il entend exercer son droit de préemption en indiquant le nombre d'Actions qu'il souhaite acquérir.

(iii) Exercice sur la totalité des Actions: Le droit de préemption des actionnaires ayant exercé le droit de préemption (les "Préempteurs") ne peut s'exercer collectivement ou individuellement que pour la totalité des Actions Cédées. En l'absence d'offre de rachat ou si les offres de rachat réunies des Préempteurs concernent un nombre d'Actions inférieur à celui offert par le cédant, le cédant peut procéder, sous réserve du respect des autres stipulations des Statuts et notamment de l'article 5.1., à la Cession des Actions Cédées au profit du cessionnaire.

Prix d'exercice: Le droit de préemption doit être exercé pour le prix indiqué par l'offrant; si pour quelque raison que ce soit, une telle indication devait manquer ou bien si le prix demandé était considéré comme excessif par un des ac-

tionnaires ayant manifesté endéans les délais et dans les formes requis la volonté d'exercer son droit de préemption (avec demande simultanée de déterminer le prix si cette indication a été omise par l'offrant ou de re-détermination si le prix est jugé excessif), le prix de la cession sera déterminé par les parties d'un commun accord entre elles.

Si les parties ne peuvent pas trouver d'accord, elles procéderont à la nomination d'un arbitre unique; si aucun accord ne peut être trouvé concernant la nomination de l'arbitre unique, cette fonction sera assumée par le Bâtonnier de l'Ordre des Avocats du Luxembourg en fonction et sous réserve de son consentement ou tout avocat à la Cour nommé par lui en son remplacement.

Afin de déterminer le prix, l'arbitre devra se référer au "capital économique" de l'entreprise ou bien tenir compte de la situation patrimoniale de la société, de sa rentabilité, de la "valeur d'exploitation" des biens matériels et immatériels qu'elle possède, de sa position sur le marché ainsi que du prix et des conditions offerts par l'acquéreur potentiel, si celui-ci apparaît être de bonne foi, et de toute autre circonstance et condition normalement considérées pour la détermination de la valeur d'une participations dan une société.

Si le prix établi par l'arbitre devait être supérieur au prix offert par l'acquéreur potentiel, le transfert en faveur des actionnaires ayant un droit de préemption aura toutefois lieu au prix offert par l'acquéreur potentiel; si le prix établi par l'arbitre devait être inférieur de moins de 20% au prix offert par l'acquéreur potentiel, le transfert en faveur des actionnaires ayant un droit de préemption aura lieu au prix déterminé par l'arbitre; si le prix établi par l'arbitre devait être inférieur de plus de 20% au prix offert par l'acquéreur potentiel, l'actionnaire qui a l'intention de procéder au transfert aura la faculté de se désister de cette intention en informant l'organe administratif moyennant lettre recommandée avec accusé de réception transmise en copie à tous les actionnaires qui auront exercé leur droit de préemption endéans trente jours de la réception de la détermination susmentionnée de l'arbitre. Si l'actionnaire offrant a recours à cette faculté, l'offre et la communication de l'exercice du droit de préemption seront considérées sans effets. Si l'actionnaire offrant n'a pas recours à cette faculté, le transfert en faveur des actionnaires ayant un droit de préemption aura lieu au prix déterminé par l'arbitre;

(iv) Répartition entre Préempteurs: Si les demandes des Préempteurs représentent un nombre cumulé d'Actions supérieur à celui soumis à la préemption, et à défaut d'accord entre eux sur une répartition différente, la répartition se fait pour chaque Préempteur, en proportion de leurs participations respectives dans le capital social (étant précisé que pour le traitement des éventuels rompus, les calculs sont arrondis au nombre entier le plus proche, et qu'en cas d'égalité il est procédé par tirage au sort) et en tout état de cause dans la limite de leurs demandes.

(v) Droit de repentir du Cédant: Le Cédant ne bénéficie pas d'un droit de repentir.

(vi) Réalisation de la Cession: Dans le cas où le droit de préemption est exercé pour un nombre d'Actions au moins égal à la totalité des Actions Cédées, le cédant doit procéder à la Cession aux Préempteurs des Actions Cédées, dans un délai de Quinze (15) jours à compter de la notification de l'exercice du droit de préemption.

Pour le cas où les Préempteurs n'exercent pas leur droit de préemption à l'occasion d'un Projet de Cession dûment notifié, le cédant doit procéder à la Cession au cessionnaire, dans le strict respect des termes du projet notifié et sous réserve des autres dispositions des Statuts, dans le délai prévu par le Projet de Cession ou, à défaut de délai prévu, dans le délai de Soixante (60) jours à compter de l'expiration du délai de préemption. Faute pour le cédant de procéder ainsi, il devrait à nouveau, préalablement à toute Cession de ses Actions se conformer aux stipulations des présents Statuts.

5.3.4. Agrément de la Cession des Actions Ordinaires

(a) Agrément préalable à la Cession des Actions: Afin de maintenir la cohésion de l'actionnariat de la Société ainsi que la limite de détention en vertu de la stricte application de l'article 5.1. des présents statuts, il est convenu que les Actions ne peuvent faire l'objet d'une Cession par leurs titulaires à toute personne, actionnaire ou non, sans l'agrément préalable du conseil d'administration.

Il appartient au cédant et / ou au cessionnaire d'apporter la documentation et les informations nécessaires à l'établissement du fait que le cessionnaire ne détiendra pas directement ou indirectement plus de 20 % des droits économiques et/ou des droits de vote de la société. Le cessionnaire devra également s'engager irrévocablement par écrit envers la société de ne pas obtenir une telle détention directe ou indirecte de plus de 20 %.

(b) Exceptions: Les Actions peuvent faire l'objet d'une Cession, sans devoir recueillir l'agrément préalable du conseil d'administration dans les cas suivants: (i) Cession autorisée visée à l'article 5.3.2 ou (ii) Cession résultant de l'exercice du droit de préemption conformément à l'article 5.3.3.

(c) Décision du conseil d'administration: La décision du conseil d'administration de donner ou non l'agrément est notifiée au cédant. L'absence de notification d'une décision dans les trente (30) jours suivant la date de réception d'une lettre de «Notification de Cession» du Conseil d'administration, vaut agrément. En cas de doute ou de nécessité d'informations supplémentaires, le conseil d'administration peut, endéans les trente jours impartis demander un supplément d'information au cédant et / ou au cessionnaire concernant notamment l'établissement du fait que le cessionnaire ne détiendra pas directement ou indirectement plus de 20 % des droits économiques et/ou des droits de vote de la société. Au cas où le cessionnaire et / ou le cédant ne fournit pas les informations et documents supplémentaires demandés dans les 90 jours suivant cette demande complémentaire, le conseil d'administration demandera à un comité de transfert ad hoc de prendre une décision finale dans les trente (30) jours suivants.

Le comité de transfert ad hoc sera composé de trois actionnaires nommés par l'assemblée générale des actionnaires et de deux membres du conseil d'administration choisis par le conseil d'administration parmi ses membres. Le comité de

transfert ad hoc peut être révoqué par l'assemblée générale des actionnaires statuant à une majorité simple des droits de votes présents et / ou représentés. En cas de révocation d'un ou plusieurs membres, le conseil d'administration nommera des membres intérimaires du comité dont les fonctions dureront jusqu'à la prochaine assemblée générale des actionnaires.

(d) Réalisation d'une Cession agréée: Dans le cas où un Projet de Cession est agréé dans les conditions prévues ci-dessus, le cédant qui l'a notifié doit procéder à la Cession agréée, selon les termes et dans le délai précisé par l'agrément, ou, si aucun délai n'a été précisé, dans les Soixante (60) jours suivant la date de la notification de l'agrément, sous réserve de l'application du délai d'exercice du droit de préemption dans les conditions prévues ci-dessus. Faute pour le cédant de réaliser la Cession dans ce délai, il doit à nouveau, préalablement à toute Cession d'Actions, se conformer aux stipulations des Statuts.

S'il advient que le cédant ne puisse réaliser, dans ce délai, la Cession projetée et agréée dans les conditions prévues ci-dessus, ni la Société ni l'un quelconque des actionnaires ne seront tenus de racheter les Actions concernées ni de dédommager le cédant de quelque manière que ce soit, ni le conseil d'administration de donner son agrément à tout autre Projet de Cession notifié par le cédant ultérieurement.

5.3.5. Indemnisation

Chaque cédant consent à payer toutes les dépenses, y compris les frais d'avocat, encourues par la Société ou le conseil d'administration en relation avec la Cession de ses Actions, sauf si le cessionnaire accepte de supporter de telles dépenses. Le conseil d'administration pourra également percevoir une rémunération du cédant, négociée d'un commun accord, si ce dernier requiert son assistance pour rechercher un cessionnaire pour ses Actions.

5.3.6. Cession des Actions Préférentielles

Toute cession d'Actions Préférentielles devra respecter les droits et obligations tel que définis aux points 5.2, 5.3.1 et 5.3.3.

5.3.7. Divers

Nonobstant toute disposition contraire contenue dans les présents Statuts, le cessionnaire d'un actionnaire n'aura le droit de devenir un actionnaire en remplacement du cédant que si:

(a) le cessionnaire a signé les documents exigés par le conseil d'administration afin de reconnaître l'engagement du cessionnaire de fournir les documents raisonnablement exigés par le conseil d'administration pour établir l'accord du cessionnaire d'être lié par toutes les dispositions des présents Statuts, et tous autres documents raisonnablement requis par Le conseil d'administration en vue d'admettre le cessionnaire en tant qu'actionnaire de la Société, notamment avoir accepté par écrit de reprendre toutes les obligations du cédant à l'égard de la Société,

(b) le cédant ou le cessionnaire a payé à la Société ou à Le conseil d'administration toutes les dépenses visées à l'Article 5.3.5.

Le conseil d'administration refuse d'enregistrer le cessionnaire en tant qu'actionnaire dans le Registre aussi longtemps que les conditions énumérées ci-dessus ne sont pas respectées.

Toute Cession d'Actions nominatives est inscrite dans le Registre; cette inscription est signée par Le conseil d'administration.

Art. 6. La Société est gérée par au moins trois (3) administrateur formant le conseil d'administration (le «Conseil d'Administration»). Les administrateurs ne sont pas obligatoirement des actionnaires de la Société.

Les administrateurs sont nommés par l'assemblée des actionnaires représentant au moins 50% (cinquante pour cent) du capital social.

Un administrateur peut être révoqué ad nutum (avec ou sans motif) et remplacé à tout moment sur décision de l'assemblée générale des actionnaires représentant au moins 50% (cinquante pour cent) du capital social.

En cas de vacance d'une place d'administrateur, les administrateurs restants ont le droit d'y pourvoir provisoirement; dans ce cas, l'assemblée générale, lors de sa première réunion, procède à l'élection définitive.

Art. 7. Le conseil d'administration a le pouvoir d'accomplir tous les actes nécessaires ou utiles à la réalisation de l'objet social; tout ce qui n'est pas réservé à l'assemblée générale par la loi ou les présents statuts est de sa compétence.

Les opérations suivantes sont du ressort exclusif de l'assemblée générale des actionnaires:

- L'émission d'emprunts obligataires convertibles;
- Toutes décisions ayant un effet sur le capital social de la société à l'exclusion des décisions prises par le conseil d'administration en vertu de l'article 3 des présents statuts

Le Conseil peut choisir parmi ses membres un président et un vice-président. Il peut aussi désigner un secrétaire, gérant ou non, qui sera chargé de la tenue des procès-verbaux des réunions du Conseil et de l'assemblée générale des actionnaires.

Les résolutions du Conseil d'administration seront constatées par des procès-verbaux, qui seront signés par le président et le secrétaire ou par un notaire et seront enregistrés dans les livres de la Société. Les copies ou extraits de ces procès-verbaux seront signés par le président, le secrétaire ou par un administrateur et pourront être produits en justice ou ailleurs.

Le Conseil d'administration ne peut délibérer et agir valablement que si au moins la majorité des administrateurs est présente ou représentée à la réunion du Conseil.

Les résolutions ne pourront être approuvées et prises qu'à la majorité des votes exprimés. Les résolutions prises par écrit, approuvées et signées par tous les administrateurs en un seul ou plusieurs documents distincts, produiront effet au même titre que les résolutions prises aux réunions du Conseil.

Tout administrateur, voire la totalité des administrateurs, peut participer aux réunions du Conseil d'administration par téléconférence ou vidéoconférence ou par tout autre moyen similaire de communication permettant aux administrateurs participant à un Conseil d'Administration de pouvoir se comprendre mutuellement. Dans l'hypothèse d'une participation à une réunion par de tels moyens, le ou les administrateurs concernés seront considérés comme ayant participé en personne à la réunion.

Le conseil d'administration peut également prendre ses décisions par voie circulaire.

Art. 8. La surveillance de la société est confiée à un ou plusieurs commissaires, actionnaires ou non, nommés pour une durée qui ne peut dépasser six ans, rééligibles et toujours révocables.

Art. 9. L'année sociale commence le premier juillet et finit le 30 juin de chaque année.

Art. 10. L'assemblée générale annuelle se réunit de plein droit le 1^{er} décembre à 15.00 heures à Luxembourg, au siège social ou à tout autre endroit à désigner par les convocations.

Si ce jour n'est pas un jour ouvrable, l'assemblée se tiendra le premier jour ouvrable suivant.

Art. 11. Les convocations pour les assemblées générales sont faites conformément aux dispositions légales.

Elles ne sont pas nécessaires lorsque tous les actionnaires sont présents ou représentés et qu'ils déclarent avoir eu préalablement connaissance de l'ordre du jour.

Le conseil d'administration peut décider que pour pouvoir assister à l'assemblée générale, le propriétaire d'actions doit en effectuer le dépôt cinq jours francs avant la date fixée pour la réunion.

Tout actionnaire aura le droit de voter en personne ou par mandataire, actionnaire ou non.

Chaque Action Ordinaire donne droit à une voix. Les Actions Préférentielles sont des actions représentatives du capital sans droit de vote. Elles donneront néanmoins droit de vote à leurs détenteurs dans les cas énoncés par la loi modifiée du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales.

Les décisions sont prises à la majorité simple des voix, quelque soit la proportion du capital représentée. Toutefois, les résolutions modifiant les statuts ne peuvent être adoptées qu'aux conditions prévues par la loi modifiée du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales. En outre lorsqu'il existe plusieurs catégories d'actions et que la délibération de l'assemblée générale est de nature à modifier leurs droits respectifs, la délibération doit, pour être valable, réunir dans chaque catégorie les conditions de présence et de majorité requises par la loi modifiée du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales pour la modification des statuts.

Art. 12. L'assemblée générale des actionnaires a les pouvoirs les plus étendus pour faire ou ratifier tous les actes qui intéressent la société.

L'assemblée des actionnaires décidera de l'affectation et de la distribution du bénéfice net; la détermination des conditions et du montant d'une telle distribution sera en tout état de cause prise en conformité avec les dispositions de tout Pacte d'Actionnaires.

La distribution du bénéfice net sera calculée de la manière suivante:

1. Paiement aux détenteurs d'Actions Préférentielles.

Les détenteurs d'Actions Préférentielles ont un droit à:

- Un premier dividende récupérable par Action préférentiel à un pour cent (1%) de leur valeur nominale;
- Un second dividende privilégié (le «Dividende Privilégié») égal à une portion de soixante-quinze pour cent (75%) du dividende cumulatif préféré payé à la Société par «Microventures Investments S.A., SICAR - MV Equity 1 Compartment» Class PB Shares et qui est égal à vingt pour cent (20 %) de la plus-value excédant le Taux de Rentabilité Interne («IRR») de vingt pour cent (20%) sur chaque cession intégrale d'actifs du portefeuille détenu dans «MicroVentures Investments S.A. SICAR,-Equity 1 Compartment» tel que calculé et certifié par MicroVentures Investments S.A. SICAR.

2. Après déduction du premier paiement aux détenteurs d'Actions Préférentielles, distribution du profit net résiduel sera faite de la façon suivante:

- Les détenteurs d'Actions Ordinaires sont percevront le profit net résiduel de la Société.

Sous réserve des dispositions de l'article 72-2 de la loi modifiée du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales, le conseil d'administration est autorisé à procéder à un versement d'acomptes sur dividendes.

Sous réserve des dispositions de l'article 72-2 de la loi modifiée du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales, le conseil d'administration est autorisé à procéder à un versement d'acomptes sur dividendes.

Art. 13. En cas de dissolution de la société, la liquidation sera effectuée par un ou plusieurs liquidateurs (qui peuvent être des personnes physiques ou des personnes morales) nommés par l'assemblée générale des actionnaires décidant la dissolution et qui déterminera leurs pouvoirs et rémunérations.

Après règlement de toutes les dettes, les détenteurs d'Actions Préférentielles recevront paiement de leur Dividende Privilégié accumulé qui n'a pas été récupéré.

Ensuite, les détenteurs d'Actions Préférentielles recevront remboursement de la valeur nominale de leurs Actions Préférentielles.

Ensuite, les détenteurs d'Actions Ordinaires recevront remboursement de la valeur nominale de leurs Actions Ordinaires.

Finalement, tout ce qui reste sera partagé proportionnellement entre tous les actionnaires.

Art. 14. La loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales, ainsi que ses modifications ultérieures, trouveront leur application partout où il n'y est pas dérogé par les présents statuts.

Plus rien ne figurant à l'ordre du jour et personne ne demandant la parole, la séance est levée.

DONT ACTE, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête.

Et après lecture faite et interprétation donnée aux comparants, ils ont signé avec Nous notaire la présente minute.

Signé: S. Sabella, G. Schwachtgen, R. Thill et M. Schaeffer.

Enregistré à Luxembourg Actes Civils, le 04 juillet 2011. LAC/2011/30064. Reçu soixante-quinze euros EUR 75,-

Le Receveur (signé): Francis SANDT.

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée à la demande de la prédite société, sur papier libre, aux fins de publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 6 juillet 2011.

Référence de publication: 2011097014/469.

(110110020) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 juillet 2011.

Marina Invest S.A., Société Anonyme.

R.C.S. Luxembourg B 83.823.

—
LIQUIDATION JUDICIAIRE

Par jugements rendus en date du 22 juin 2011, le Tribunal d'arrondissement de et à Luxembourg, siégeant en matière commerciale, a ordonné en vertu de l'article 203 de la loi du 15 août 1915 concernant les sociétés commerciales, la dissolution et la liquidation de la société suivante:

S.A. MARINA INVEST, avec siège social à L-1528 Luxembourg, 5, boulevard de la Foire, dénoncé en date du 25 janvier 2008, inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 83.823.

Le même jugement a nommé juge-commissaire Monsieur Jean-Paul MEYERS, juge, et liquidateur Maître Yves TUMBA MWANA, avocat, demeurant à Luxembourg.

Luxembourg, le 21 juillet 2011.

Pour extrait conforme

Maître Yves TUMBA MWANA

Le liquidateur

Référence de publication: 2011105043/18.

(110119382) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 25 juillet 2011.

Matris, Société d'Investissement à Capital Variable - Fonds d'Investissement Spécialisé.

Siège social: L-2453 Luxembourg, 12, rue Eugène Ruppert.

R.C.S. Luxembourg B 150.041.

—
Les comptes annuels au 31 décembre 2010 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg. Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 19 juillet 2011.

Pour MATRIS

BANQUE DEGROOF LUXEMBORG S.A.

Agent Domiciliataire

Valérie GLANE / Corinne ALEXANDRE

Attaché principal / -

Référence de publication: 2011105044/15.

(110119261) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 25 juillet 2011.

Matterhorn Fund, Société d'Investissement à Capital Variable.

Siège social: L-2535 Luxembourg, 20, boulevard Emmanuel Servais.

R.C.S. Luxembourg B 89.445.

Le Rapport Annuel Révisé au 31 décembre 2010 et la distribution du dividende, relatifs à l'Assemblée Générale Ordinaire du 26 avril 2011 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 21 juillet 2011.

Nathalie SCHROEDER / Katie AGNES

Mandataire Commercial / Mandataire Principal

Référence de publication: 2011105045/13.

(110119076) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 25 juillet 2011.

Medoc, s.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-3372 Leudelange, 21, Z.A. Am Bann.

R.C.S. Luxembourg B 109.025.

Le Bilan au 31/12/2010 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 22/07/2011.

Signature.

Référence de publication: 2011105046/10.

(110119142) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 25 juillet 2011.

Menuiserie Schwalen Sàrl, Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-9085 Ettelbruck, 3, Zone Artisanale et Commerciale.

R.C.S. Luxembourg B 96.019.

Le Bilan au 31/12/2010 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 22/07/2011.

Signature.

Référence de publication: 2011105047/10.

(110119136) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 25 juillet 2011.

Meriva S. à .r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2340 Luxembourg, 6, rue Philippe II.

R.C.S. Luxembourg B 118.643.

Statuts coordonnés, suite à une assemblée générale extraordinaire reçue par Maître Francis KESSELER, notaire de résidence à Esch/Alzette, en date du 31 mars 2011, déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Esch/Alzette, le 29 avril 2011.

Francis KESSELER

NOTAIRE

Référence de publication: 2011105048/13.

(110119103) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 25 juillet 2011.

MMA Alternative Fund, Société d'Investissement à Capital Variable.

Siège social: L-2535 Luxembourg, 20, boulevard Emmanuel Servais.

R.C.S. Luxembourg B 104.349.

Le Rapport Annuel révisé pour la période au 31 décembre 2010 et la distribution du dividende, relatifs à l'Assemblée Générale Ordinaire du 26 avril 2011 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 21 juillet 2011.

Nathalie SCHROEDER / Katie AGNES

Mandataire Commercial / Mandataire Principal

Référence de publication: 2011105049/13.

(110119109) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 25 juillet 2011.

Morrison Holdings S.A., Société Anonyme,

(anc. Hamrah Investments S.A.).

Siège social: L-1114 Luxembourg, 10, rue Nicolas Adames.

R.C.S. Luxembourg B 116.264.

Le Bilan au 31.12.2007 et les annexes ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg.

Signature.

Référence de publication: 2011105050/11.

(110119160) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 25 juillet 2011.

Morrison Holdings S.A., Société Anonyme,

(anc. Hamrah Investments S.A.).

Siège social: L-1114 Luxembourg, 10, rue Nicolas Adames.

R.C.S. Luxembourg B 116.264.

Le Bilan au 31.12.2008 et les annexes ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg.

Signature.

Référence de publication: 2011105051/11.

(110119163) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 25 juillet 2011.

Morrison Holdings S.A., Société Anonyme,

(anc. Hamrah Investments S.A.).

Siège social: L-1114 Luxembourg, 10, rue Nicolas Adames.

R.C.S. Luxembourg B 116.264.

Le Bilan au 31.12.2009 et les annexes ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg.

Signature.

Référence de publication: 2011105052/11.

(110119166) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 25 juillet 2011.

Salsa Retail Holding Topco S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 103.478.399,90.

Siège social: L-1724 Luxembourg, 41, boulevard Prince Henri.

R.C.S. Luxembourg B 157.286.

In the year two thousand eleven, on the fourteenth day of the month of June.

Before Us, Maître Gérard Lecuit, notary residing in Luxembourg.

There appeared:

1) Apax Europe VI Nominees Ltd., a limited liability company governed by the laws of England and Wales, having its registered office at 33 Jermyn Street, SW1Y 6DN London, United Kingdom, registered at the Companies House under number 07195726 ("Apax Europe VI"); and

2) Apax Europe VII Nominees Ltd., a limited liability company governed by the laws of England and Wales, having its registered office at 33 Jermyn Street, SW1Y 6DN London, United Kingdom, registered at the Companies House under number 06599576 ("Apax Europe VII");

all here represented by Ms. Julie Geneoli, private employee, residing professionally in Luxembourg, by virtue of a proxy given on 10th June 2011.

I. The said proxies shall be annexed to the present deed for the purpose of registration.

II. The appearing parties declare that they are the sole shareholders of Salsa Retail Holding TopCo S.à r.l., a private limited liability company (société à responsabilité limitée), incorporated and existing under the laws of the Grand Duchy of Luxembourg, with a share capital of one hundred two million four hundred seventy-eight thousand four hundred Euro (EUR 102,478,400.-), having its registered office at 41, boulevard Prince Henri, L-1724 Luxembourg, registered with the Luxembourg Trade and Companies Register (Registre de Commerce et des Sociétés, Luxembourg) under number B 157.286, incorporated by a deed of Maître Gérard Lecuit, notary residing in Luxembourg, dated 7 December 2010, published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations number 211, page 10082, dated 2 February 2011 (the “Company”).

III. The articles of association of the Company (the “Articles”) have last been amended by a deed of Maître Gérard Lecuit, prenamed, dated 3 February 2011, published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations number 1042, page 49998, dated 18 May 2011.

IV. The appearing parties, represented as above mentioned, therefore declare that the present meeting is validly constituted and, having recognised to be fully informed of the resolutions to be taken on the basis of the following agenda:

Agenda:

1. To increase the share capital of the Company by an amount of nine hundred ninety-nine thousand nine hundred ninety-nine Euro and ninety Cent (EUR 999,999.90) so as to raise it from its current amount of one hundred two million four hundred seventy-eight thousand four hundred Euro (EUR 102,478,400.-) represented by one million two hundred fifty thousand (1,250,000) Ordinary Shares, one billion one hundred thirty-eight million five hundred ten thousand (1,138,510,000) Class A Preferred Shares, one billion one hundred thirty-eight million five hundred ten thousand (1,138,510,000) Class B Preferred Shares, one billion one hundred thirty-eight million five hundred ten thousand (1,138,510,000) Class C Preferred Shares, one billion one hundred thirty-eight million five hundred ten thousand (1,138,510,000) Class D Preferred Shares, one billion one hundred thirty-eight million five hundred ten thousand (1,138,510,000) Class E Preferred Shares, one billion one hundred thirty-eight million five hundred ten thousand (1,138,510,000) Class F Preferred Shares, one billion one hundred thirty-eight million five hundred ten thousand (1,138,510,000) Class G Preferred Shares, one billion one hundred thirty-eight million five hundred ten thousand (1,138,510,000) Class H Preferred Shares and one billion one hundred thirty-eight million five hundred ten thousand (1,138,510,000) Class I Preferred Shares, with a nominal value of one Cent (EUR 0.01) each, to an amount of one hundred three million four hundred seventy-eight thousand three hundred ninety-nine Euro and ninety Cent (EUR 103,478,399.90) represented by one million two hundred fifty thousand (1,250,000) Ordinary Shares, one billion one hundred forty-nine million six hundred twenty-one thousand one hundred ten (1,149,621,110) Class A Preferred Shares, one billion one hundred forty-nine million six hundred twenty-one thousand one hundred ten (1,149,621,110) Class B Preferred Shares, one billion one hundred forty-nine million six hundred twenty-one thousand one hundred ten (1,149,621,110) Class C Preferred Shares, one billion one hundred forty-nine million six hundred twenty-one thousand one hundred ten (1,149,621,110) Class D Preferred Shares, one billion one hundred forty-nine million six hundred twenty-one thousand one hundred ten (1,149,621,110) Class E Preferred Shares, one billion one hundred forty-nine million six hundred twenty-one thousand one hundred ten (1,149,621,110) Class F Preferred Shares, one billion one hundred forty-nine million six hundred twenty-one thousand one hundred ten (1,149,621,110) Class G Preferred Shares, one billion one hundred forty-nine million six hundred twenty-one thousand one hundred ten (1,149,621,110) Class H Preferred Shares and one billion one hundred forty-nine million six hundred twenty-one thousand one hundred ten (1,149,621,110) Class I Preferred Shares, with a nominal value of one Cent (EUR 0.01) each.

2. To issue, with payment of a total share premium of four million Euro and ten Cent (EUR 4,000,000.10), eleven million one hundred eleven thousand one hundred ten (11,111,110) Class A Preferred Shares, eleven million one hundred eleven thousand one hundred ten (11,111,110) Class B Preferred Shares, eleven million one hundred eleven thousand one hundred ten (11,111,110) Class C Preferred Shares, eleven million one hundred eleven thousand one hundred ten (11,111,110) Class D Preferred Shares, eleven million one hundred eleven thousand one hundred ten (11,111,110) Class E Preferred Shares, eleven million one hundred eleven thousand one hundred ten (11,111,110) Class F Preferred Shares, eleven million one hundred eleven thousand one hundred ten (11,111,110) Class G Preferred Shares, eleven million one hundred eleven thousand one hundred ten (11,111,110) Class H Preferred Shares and eleven million one hundred eleven thousand one hundred ten (11,111,110) Class I Preferred Shares, with a nominal value of one Cent (EUR 0.01) each, having the rights and privileges attached thereto pursuant to the articles of association of the Company (the “Articles”).

3. To accept the subscription of such newly issued shares as follows:

a. three million eighty-six thousand eight hundred ninety-four (3,086,894) Class A Preferred Shares, three million eighty-six thousand eight hundred ninety-four (3,086,894) Class B Preferred Shares, three million eighty-six thousand eight hundred ninety-four (3,086,894) Class C Preferred Shares, three million eighty-six thousand eight hundred ninety-four (3,086,894) Class D Preferred Shares, three million eighty-six thousand eight hundred ninety-four (3,086,894) Class E Preferred Shares, three million eighty-six thousand eight hundred ninety-four (3,086,894) Class F Preferred Shares, three million eighty-six thousand eight hundred ninety-four (3,086,894) Class G Preferred Shares, three million eighty-six thousand eight hundred ninety-four (3,086,894) Class H Preferred Shares and three million eighty-six thousand eight hundred ninety-four (3,086,894) Class I Preferred Shares, with a nominal value of one Cent (EUR 0.01) each (the “Apax Europe VI Shares”), by Apax Europe VI Nominees Ltd., a limited liability company governed by the laws of England and

Wales, having its registered office at 33 Jermyn Street, SW1Y 6DN London, United Kingdom, registered at the Companies House under number 07195726 (“Apax Europe VI”), with payment of a total share premium of one million one hundred eleven thousand two hundred eighty-two Euro and fifteen Cent (EUR 1,111,282.15) to be allocated pro rata to the Apax Europe VI Shares, by a contribution in kind consisting of a certain, liquid and immediately payable claim held by Apax Europe VI against the Company of a total amount of one million three hundred eighty-nine thousand one hundred two Euro and sixty-one Cent (EUR 1,389,102.61) (the “Apax Europe VI Receivable”), and to allocate such newly issued Apax Europe VI Shares to Apax Europe VI; and

b. eight million twenty-four thousand two hundred sixteen (8,024,216) Class A Preferred Shares, eight million twenty-four thousand two hundred sixteen (8,024,216) Class B Preferred Shares, eight million twenty-four thousand two hundred sixteen (8,024,216) Class C Preferred Shares, eight million twenty-four thousand two hundred sixteen (8,024,216) Class D Preferred Shares, eight million twenty-four thousand two hundred sixteen (8,024,216) Class E Preferred Shares, eight million twenty-four thousand two hundred sixteen (8,024,216) Class F Preferred Shares, eight million twenty-four thousand two hundred sixteen (8,024,216) Class G Preferred Shares, eight million twenty-four thousand two hundred sixteen (8,024,216) Class H Preferred Shares and eight million twenty-four thousand two hundred sixteen (8,024,216) Class I Preferred Shares, with a nominal value of one Cent (EUR 0.01) each (the “Apax Europe VII Shares”), by Apax Europe VII Nominees Ltd., a limited liability company governed by the laws of England and Wales, having its registered office at 33 Jermyn Street, SW1Y 6DN London, United Kingdom, registered at the Companies House under number 06599576 (“Apax Europe VII”), with payment of a total share premium of two million eight hundred eighty-eight thousand seven hundred seventeen Euro and ninety-five Cent (EUR 2,888,717.95) to be allocated pro rata to the Apax Europe VII Shares, by a contribution in kind consisting of a certain, liquid and immediately payable claim held by Apax Europe VII against the Company of a total amount of three million six hundred ten thousand eight hundred ninety-seven Euro and thirty-nine Cent (EUR 3,610,897.39) (the “Apax Europe VII Receivable”), and to allocate such newly issued Apax Europe VII Shares to Apax Europe VII.

4. To amend the first paragraph of article 6.1 of the Articles so as to reflect the resolutions to be adopted under items 1. to 3. above, as follows:

“ **6.1. Subscribed and paid-up share capital.** The Company’s share capital is fixed at one hundred three million four hundred seventy-eight thousand three hundred ninety-nine Euro and ninety Cent (EUR 103,478,399.90) represented by one million two hundred fifty thousand (1,250,000) ordinary shares (the “Ordinary Shares”) and one billion one hundred forty-nine million six hundred twenty-one thousand one hundred ten (1,149,621,110) class A preferred shares (the “Class A Preferred Shares”), one billion one hundred forty-nine million six hundred twenty-one thousand one hundred ten (1,149,621,110) class B preferred shares (the “Class B Preferred Shares”), one billion one hundred forty-nine million six hundred twenty-one thousand one hundred ten (1,149,621,110) class C preferred shares (the “Class C Preferred Shares”), one billion one hundred forty-nine million six hundred twenty-one thousand one hundred ten (1,149,621,110) class D preferred shares (the “Class D Preferred Shares”), one billion one hundred forty-nine million six hundred twenty-one thousand one hundred ten (1,149,621,110) class E preferred shares (the “Class E Preferred Shares”), one billion one hundred forty-nine million six hundred twenty-one thousand one hundred ten (1,149,621,110) class F preferred shares (the “Class F Preferred Shares”), one billion one hundred forty-nine million six hundred twenty-one thousand one hundred ten (1,149,621,110) class G preferred shares (the “Class G Preferred Shares”), one billion one hundred forty-nine million six hundred twenty-one thousand one hundred ten (1,149,621,110) class H preferred shares (the “Class H Preferred Shares”), and one billion one hundred forty-nine million six hundred twenty-one thousand one hundred ten (1,149,621,110) class I preferred shares (the “Class I Preferred Shares” and, together with the Class A Preferred Shares, the Class B Preferred Shares, the Class C Preferred Shares, the Class D Preferred Shares, the Class E Preferred Shares, the Class F Preferred Shares, the Class G Preferred Shares and the Class H Preferred Shares, the “Preferred Shares”) representing a total of ten billion three hundred forty-seven million eight hundred thirty-nine thousand nine hundred ninety (10,347,839,990) shares of a nominal value of one Cent (EUR 0.01) each, all fully subscribed and entirely paid up.”; and

5. Miscellaneous.

The appearing parties have requested the undersigned notary to document the following resolutions:

First resolution

The general meeting of the Company RESOLVES to increase the share capital of the Company by an amount of nine hundred ninety-nine thousand nine hundred ninety-nine Euro and ninety Cent (EUR 999,999.90) so as to raise it from its current amount of one hundred two million four hundred seventy-eight thousand four hundred Euro (EUR 102,478,400.-) represented by one million two hundred fifty thousand (1,250,000) Ordinary Shares, one billion one hundred thirty-eight million five hundred ten thousand (1,138,510,000) Class A Preferred Shares, one billion one hundred thirty-eight million five hundred ten thousand (1,138,510,000) Class B Preferred Shares, one billion one hundred thirty-eight million five hundred ten thousand (1,138,510,000) Class C Preferred Shares, one billion one hundred thirty-eight million five hundred ten thousand (1,138,510,000) Class D Preferred Shares, one billion one hundred thirty-eight million five hundred ten thousand (1,138,510,000) Class E Preferred Shares, one billion one hundred thirty-eight million five hundred ten thousand (1,138,510,000) Class F Preferred Shares, one billion one hundred thirty-eight million five hundred ten thousand (1,138,510,000) Class G Preferred Shares, one billion one hundred thirty-eight million five hundred ten thousand

(1,138,510,000) Class H Preferred Shares and one billion one hundred thirty-eight million five hundred ten thousand (1,138,510,000) Class I Preferred Shares, with a nominal value of one Cent (EUR 0.01) each, to an amount of one hundred three million four hundred seventy-eight thousand three hundred ninety-nine Euro and ninety Cent (EUR 103,478,399.90) represented by one million two hundred fifty thousand (1,250,000) Ordinary Shares, one billion one hundred forty-nine million six hundred twenty-one thousand one hundred ten (1,149,621,110) Class A Preferred Shares, one billion one hundred forty-nine million six hundred twenty-one thousand one hundred ten (1,149,621,110) Class B Preferred Shares, one billion one hundred forty-nine million six hundred twenty-one thousand one hundred ten (1,149,621,110) Class C Preferred Shares, one billion one hundred forty-nine million six hundred twenty-one thousand one hundred ten (1,149,621,110) Class D Preferred Shares, one billion one hundred forty-nine million six hundred twenty-one thousand one hundred ten (1,149,621,110) Class E Preferred Shares, one billion one hundred forty-nine million six hundred twenty-one thousand one hundred ten (1,149,621,110) Class F Preferred Shares, one billion one hundred forty-nine million six hundred twenty-one thousand one hundred ten (1,149,621,110) Class G Preferred Shares, one billion one hundred forty-nine million six hundred twenty-one thousand one hundred ten (1,149,621,110) Class H Preferred Shares and one billion one hundred forty-nine million six hundred twenty-one thousand one hundred ten (1,149,621,110) Class I Preferred Shares, with a nominal value of one Cent (EUR 0.01) each.

Second resolution

The general meeting of the Company RESOLVES to issue, with payment of a total share premium of four million Euro and ten Cent (EUR 4,000,000.10), eleven million one hundred eleven thousand one hundred ten (11,111,110) Class A Preferred Shares, eleven million one hundred eleven thousand one hundred ten (11,111,110) Class B Preferred Shares, eleven million one hundred eleven thousand one hundred ten (11,111,110) Class C Preferred Shares, eleven million one hundred eleven thousand one hundred ten (11,111,110) Class D Preferred Shares, eleven million one hundred eleven thousand one hundred ten (11,111,110) Class E Preferred Shares, eleven million one hundred eleven thousand one hundred ten (11,111,110) Class F Preferred Shares, eleven million one hundred eleven thousand one hundred ten (11,111,110) Class G Preferred Shares, eleven million one hundred eleven thousand one hundred ten (11,111,110) Class H Preferred Shares and eleven million one hundred eleven thousand one hundred ten (11,111,110) Class I Preferred Shares, with a nominal value of one Cent (EUR 0.01) each, having the rights and privileges attached thereto pursuant to the Articles.

Subscription/Payment

There now appears Ms. Julie Geneoli, prenamed, acting in her capacity as duly authorized attorney in fact by virtue of the proxies above-mentioned:

a) Apax Europe VI, prenamed, acting through its attorney, declares to subscribe to the Apax Europe VI Shares, with payment of a share premium in a total amount of one million one hundred eleven thousand two hundred eighty-two Euro and fifteen Cent (EUR 1,111,282.15) to be linked pro rata to the respective share class as stated in the below subscription table (the "Subscription Table"), and to make payment in full for all such newly subscribed shares and share premium by a contribution in kind consisting of the Apax Europe VI Receivable (the "Apax Europe VI Contribution").

Apax Europe VI, acting through its attorney, declares that the value of the Apax Europe VI Contribution has been certified by a declaration of recipient company issued on 10 June 2011, signed by Mr Geoffrey Henry in his capacity as class A manager and Ms Isabelle Lenz in her capacity as class B manager of the Company as at the date of the Apax Europe VI Contribution, on the basis of an interim balance sheet of the Company, at one million three hundred eighty-nine thousand one hundred two Euro and sixty-one Cent (EUR 1,389,102.61), which declaration will remain attached to the present deed and will be filed together with it with the registration authorities.

Apax Europe VI, acting through its duly appointed attorney, declares that the Apax Europe VI Receivable, which is hereby contributed in kind, is free of any lien and that there exists no impediments to its free transferability to the Company and that valid instructions have been given to undertake all notifications, registrations or other formalities necessary to perform a valid transfer of the Apax Europe VI Receivable to the Company.

Proof of the ownership by Apax Europe VI of the Receivable has been given to the undersigned notary.

b) Apax Europe VII, prenamed, acting through its attorney, declares to subscribe to the Apax Europe VII Shares, with payment of a share premium in a total amount of two million eight hundred eighty-eight thousand seven hundred seventeen Euro and ninety-five Cent (EUR 2,888,717.95) to be linked pro rata to the respective share class as stated in the below Subscription Table, and to make payment in full for all such newly subscribed shares and share premium by a contribution in kind consisting of the Apax Europe VII Receivable (the "Apax Europe VII Contribution").

Apax Europe VII, acting through its attorney, declares that the value of the Apax Europe VII Contribution has been certified by a declaration of recipient company issued on 10 June 2011, signed by Ms Geoffrey Henry in his capacity as class A manager and Ms Isabelle Lenz in her capacity as class B manager of the Company as at the date of the Apax Europe VII Contribution, on the basis of an interim balance sheet of the Company, at three million six hundred ten thousand eight hundred ninety-seven Euro and thirty-nine Cent (EUR 3,610,897.39), which declaration will remain attached to the present deed and will be filed together with it with the registration authorities.

Apax Europe VII, acting through its duly appointed attorney, declares that the Apax Europe VII Receivable, which is hereby contributed in kind, is free of any lien and that there exists no impediments to its free transferability to the

Company and that valid instructions have been given to undertake all notifications, registrations or other formalities necessary to perform a valid transfer of the Apax Europe VII Receivable to the Company.

Proof of the ownership by Apax Europe VII of the Receivable has been given to the undersigned notary.

Subscription Table:

Subscriber:	Number and class of shares in the Company of EUR 0.01 each:	Nominal value of shares (in EUR):	Share premium linked to share class:	Total subscription value:
Apax Europe VI	3,086,894 Class A Preferred Shares	30,868.94	EUR 123,475.79	EUR 1,389,102.61
	3,086,894 Class B Preferred Shares	30,868.94	EUR 123,475.79	
	3,086,894 Class C Preferred Shares	30,868.94	EUR 123,475.79	
	3,086,894 Class D Preferred Shares	30,868.94	EUR 123,475.79	
	3,086,894 Class E Preferred Shares	30,868.94	EUR 123,475.79	
	3,086,894 Class F Preferred Shares	30,868.94	EUR 123,475.80	
	3,086,894 Class G Preferred Shares	30,868.94	EUR 123,475.80	
	3,086,894 Class H Preferred Shares	30,868.94	EUR 123,475.80	
	3,086,894 Class I Preferred Shares	30,868.94	EUR 123,475.80	
Apax Europe VII	8,024,216 Class A Preferred Shares	80,242.16	EUR 320,968.66	EUR 3,610,897.39
	8,024,216 Class B Preferred Shares	80,242.16	EUR 320,968.66	
	8,024,216 Class C Preferred Shares	80,242.16	EUR 320,968.66	
	8,024,216 Class D Preferred Shares	80,242.16	EUR 320,968.66	
	8,024,216 Class E Preferred Shares	80,242.16	EUR 320,968.66	
	8,024,216 Class F Preferred Shares	80,242.16	EUR 320,968.66	
	8,024,216 Class G Preferred Shares	80,242.16	EUR 320,968.66	
	8,024,216 Class H Preferred Shares	80,242.16	EUR 320,968.66	
	8,024,216 Class I Preferred Shares	80,242.16	EUR 320,968.67	

Further to the above mentioned share capital increase, the share capital of the Company shall be divided and held as follows:

Shareholder	Number and class of shares of the Company	Share premium linked to share class
Apax Europe VI	347,300 Ordinary Shares	EUR 0.-
	319,388,306 Class A Preferred Shares	EUR 12,764,976.27
	319,388,306 Class B Preferred Shares	EUR 12,764,976.27
	319,388,306 Class C Preferred Shares	EUR 12,764,976.27
	319,388,306 Class D Preferred Shares	EUR 12,764,976.27
	319,388,306 Class E Preferred Shares	EUR 12,764,976.27
	319,388,306 Class F Preferred Shares	EUR 12,764,976.28
	319,388,306 Class G Preferred Shares	EUR 12,764,976.28
	319,388,306 Class H Preferred Shares	EUR 12,764,976.28
Apax Europe VII	902,700 Ordinary Shares	EUR 0.-
	830,232,804 Class A Preferred Shares	EUR 33,181,868.18
	830,232,804 Class B Preferred Shares	EUR 33,181,868.18
	830,232,804 Class C Preferred Shares	EUR 33,181,868.18
	830,232,804 Class D Preferred Shares	EUR 33,181,868.18
	830,232,804 Class E Preferred Shares	EUR 33,181,868.18
	830,232,804 Class F Preferred Shares	EUR 33,181,868.18
	830,232,804 Class G Preferred Shares	EUR 33,181,868.18
	830,232,804 Class H Preferred Shares	EUR 33,181,868.18
Total	1,250,000 Ordinary Shares	EUR 0.-
	1,149,621,110 Class A Preferred Shares	EUR 45,946,844.45
	1,149,621,110 Class B Preferred Shares	EUR 45,946,844.45
	1,149,621,110 Class C Preferred Shares	EUR 45,946,844.45
	1,149,621,110 Class D Preferred Shares	EUR 45,946,844.45

104620

1,149,621,110 Class E Preferred Shares	EUR 45,946,844.45
1,149,621,110 Class F Preferred Shares	EUR 45,946,844.46
1,149,621,110 Class G Preferred Shares	EUR 45,946,844.46
1,149,621,110 Class H Preferred Shares	EUR 45,946,844.46
1,149,621,110 Class I Preferred Shares	EUR 45,946,844.47

Fourth resolution

The Sole Shareholder RESOLVES to amend the first paragraph of article 6.1 of the Articles so as to reflect the resolutions adopted under items 1. to 3. above, as follows:

“ **6.1. Subscribed and paid-up share capital.** The Company’s share capital is fixed at one hundred three million four hundred seventy-eight thousand three hundred ninety-nine Euro and ninety Cent (EUR 103,478,399.90) represented by one million two hundred fifty thousand (1,250,000) ordinary shares (the “Ordinary Shares”) and one billion one hundred forty-nine million six hundred twenty-one thousand one hundred ten (1,149,621,110) class A preferred shares (the “Class A Preferred Shares”), one billion one hundred forty-nine million six hundred twenty-one thousand one hundred ten (1,149,621,110) class B preferred shares (the “Class B Preferred Shares”), one billion one hundred forty-nine million six hundred twenty-one thousand one hundred ten (1,149,621,110) class C preferred shares (the “Class C Preferred Shares”), one billion one hundred forty-nine million six hundred twenty-one thousand one hundred ten (1,149,621,110) class D preferred shares (the “Class D Preferred Shares”), one billion one hundred forty-nine million six hundred twenty-one thousand one hundred ten (1,149,621,110) class E preferred shares (the “Class E Preferred Shares”), one billion one hundred forty-nine million six hundred twenty-one thousand one hundred ten (1,149,621,110) class F preferred shares (the “Class F Preferred Shares”), one billion one hundred forty-nine million six hundred twenty-one thousand one hundred ten (1,149,621,110) class G preferred shares (the “Class G Preferred Shares”), one billion one hundred forty-nine million six hundred twenty-one thousand one hundred ten (1,149,621,110) class H preferred shares (the “Class H Preferred Shares”), and one billion one hundred forty-nine million six hundred twenty-one thousand one hundred ten (1,149,621,110) class I preferred shares (the “Class I Preferred Shares” and, together with the Class A Preferred Shares, the Class B Preferred Shares, the Class C Preferred Shares, the Class D Preferred Shares, the Class E Preferred Shares, the Class F Preferred Shares, the Class G Preferred Shares and the Class H Preferred Shares, the “Preferred Shares”) representing a total of ten billion three hundred forty-seven million eight hundred thirty-nine thousand nine hundred ninety (10,347,839,990) shares of a nominal value of one Cent (EUR 0.01) each, all fully subscribed and entirely paid up.”

Expenses

The expenses, costs, fees and charges of any kind whatsoever, which fall to be paid by the Company as a result of this document are estimated at approximately three thousand five hundred euros (EUR 3,500).

Nothing else being in the agenda, the meeting was closed.

Declaration

WHEREOF, the present deed was drawn up in Luxembourg, on the day named at the beginning of this document.

The undersigned notary who knows English, states herewith that on request of the above appearing person the present deed is worded in English followed by a French version; on request of the same person and in case of any differences between the English and the French text, the English text will prevail.

The document having been read to the person appearing, who is known to the notary by its surname, first name, civil status and residence, the said person signed together with Us, the notary, this original deed.

Suit la version française du texte qui précède:

L’an deux mille onze, le quatorzième jour du mois de juin.

Par-devant Maître Gérard Lecuit, notaire de résidence à Luxembourg.

Ont comparu:

1) Apax Europe VI Nominees Ltd., une limited liability company, constituée sous les lois d’Angleterre, ayant son siège social au 33 Jermyn Street, Londres, SW1Y 6DN, Royaume-Uni, enregistrée auprès du Companies House sous le numéro 07195726 (“Apax Europe VI”); et

2) Apax Europe VII Nominees Ltd., une limited liability company, constituée sous les lois d’Angleterre, ayant son siège social au 33 Jermyn Street, Londres, SW1Y 6DN, Royaume-Uni, enregistrée auprès du Companies House sous le numéro 06599576 (“Apax Europe VII”),

ici toutes représentées par Mlle Julie Geneoli, employée privée, résidant professionnellement au Luxembourg, en vertu de procurations données le 10 juin 2011.

I. Lesdites procurations resteront annexées au présent acte pour être soumises à l’enregistrement.

II. Les parties comparantes déclarent qu’elles sont les seuls associés de Salsa Retail Holding TopCo S.à r.l., une société à responsabilité limitée constituée et existant selon les lois du Grand-Duché de Luxembourg, ayant un capital social de cent deux millions quatre cent soixante-dix-huit mille quatre cent euros (EUR 102.478.400,-), ayant son siège social au

41, boulevard Prince Henri, L-1724 Luxembourg, et enregistrée auprès du Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 157.286, constituée par un acte de Maître Gérard Lecuit, notaire de résidence à Luxembourg, en date du 7 décembre 2010, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations numéro 211, page 10082, du 2 février 2011 (la "Société").

III. Les statuts de la Société (les "Statuts") ont été modifiés pour la dernière fois le 3 février 2011 par un acte de Maître Gérard Lecuit, précité, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations numéro 1042, page 49998 du 18 mai 2011.

IV. Les parties comparantes, représentées comme mentionné ci-dessus, déclarent en conséquence que la présente assemblée est valablement constituée, et, ayant reconnues être entièrement informées des résolutions à prendre sur base de l'ordre du jour suivant:

Ordre du jour:

1. Augmenter le capital social de la Société d'un montant de neuf cent quatre-vingt-dix-neuf mille neuf cent quatre-vingt-dix euros et quatre-vingt-dix centimes (EUR 999.999,90) pour le porter de son montant actuel de cent deux millions quatre cent soixante-dix-huit mille quatre cent euros (EUR 102.478.400,-), représenté par un million deux cent cinquante mille (1.250.000) Parts Sociales Ordinaires, un milliard cent trente-huit millions cinq cent dix mille (1.138.510.000) Parts Sociales Préférentielles de Classe A, un milliard cent trente-huit millions cinq cent dix mille (1.138.510.000) Parts Sociales Préférentielles de Classe B, un milliard cent trente-huit millions cinq cent dix mille (1.138.510.000) Parts Sociales Préférentielles de Classe C, un milliard cent trente-huit millions cinq cent dix mille (1.138.510.000) Parts Sociales Préférentielles de Classe D, un milliard cent trente-huit millions cinq cent dix mille (1.138.510.000) Parts Sociales Préférentielles de Classe E, un milliard cent trente-huit millions cinq cent dix mille (1.138.510.000) Parts Sociales Préférentielles de Classe F, un milliard cent trente-huit millions cinq cent dix mille (1.138.510.000) Parts Sociales Préférentielles de Classe G, un milliard cent trente-huit millions cinq cent dix mille (1.138.510.000) Parts Sociales Préférentielles de Classe H et un milliard cent trente-huit millions cinq cent dix mille (1.138.510.000) Parts Sociales Préférentielles de Classe I, ayant une valeur nominale de un centime (EUR 0,01) chacune, à un montant de cent trois millions quatre cent soixante-dix-huit mille trois cent quatre-vingt-dix-neuf euros et quatre-vingt-dix centimes (EUR 103.478.399,90), représenté par un million deux cent cinquante mille (1.250.000) Parts Sociales Ordinaires et un milliard cent quarante-neuf millions six cent vingt et un mille cent dix (1.149.621.110) Parts Sociales Préférentielles de Classe A, un milliard cent quarante-neuf millions six cent vingt et un mille cent dix (1.149.621.110) Parts Sociales Préférentielles de Classe B, un milliard cent quarante-neuf millions six cent vingt et un mille cent dix (1.149.621.110) Parts Sociales Préférentielles de Classe C, un milliard cent quarante-neuf millions six cent vingt et un mille cent dix (1.149.621.110) Parts Sociales Préférentielles de Classe D, un milliard cent quarante-neuf millions six cent vingt et un mille cent dix (1.149.621.110) Parts Sociales Préférentielles de Classe E, un milliard cent quarante-neuf millions six cent vingt et un mille cent dix (1.149.621.110) Parts Sociales Préférentielles de Classe F, un milliard cent quarante-neuf millions six cent vingt et un mille cent dix (1.149.621.110) Parts Sociales Préférentielles de Classe G, un milliard cent quarante-neuf millions six cent vingt et un mille cent dix (1.149.621.110) Parts Sociales Préférentielles de Classe H et un milliard cent quarante-neuf millions six cent vingt et un mille cent dix (1.149.621.110) Parts Sociales Préférentielles de Classe I, ayant une valeur nominale de un centime (EUR 0,01) chacune.

2. Emettre, avec paiement d'une prime d'émission d'un montant total de quatre millions d'euros et dix centimes (EUR 4.000.000,10), onze millions cent onze mille cent dix (11.111.110) Parts Sociales Préférentielles de Classe A, onze millions cent onze mille cent dix (11.111.110) Parts Sociales Préférentielles de Classe B, onze millions cent onze mille cent dix (11.111.110) Parts Sociales Préférentielles de Classe C, onze millions cent onze mille cent dix (11.111.110) Parts Sociales Préférentielles de Classe D, onze millions cent onze mille cent dix (11.111.110) Parts Sociales Préférentielles de Classe E, onze millions cent onze mille cent dix (11.111.110) Parts Sociales Préférentielles de Classe F, onze millions cent onze mille cent dix (11.111.110) Parts Sociales Préférentielles de Classe G, onze millions cent onze mille cent dix (11.111.110) Parts Sociales Préférentielles de Classe H et onze millions cent onze mille cent dix (11.111.110) Parts Sociales Préférentielles de Classe I, d'une valeur nominale d'un centime d'euro (EUR 0,01) chacune, ayant les droits et privilèges qui y sont liés conformément aux statuts de la Société (les "Statuts").

3. Accepter la souscription de ces parts sociales nouvellement émises de la manière suivante:

a. trois millions quatre-vingt-six mille huit cent quatre-vingt-quatorze (3.086.894) Parts Sociales Préférentielles de Classe A, trois millions quatre-vingt-six mille huit cent quatre-vingt-quatorze (3.086.894) Parts Sociales Préférentielles de Classe B, trois millions quatre-vingt-six mille huit cent quatre-vingt-quatorze (3.086.894) Parts Sociales Préférentielles de Classe C, trois millions quatre-vingt-six mille huit cent quatre-vingt-quatorze (3.086.894) Parts Sociales Préférentielles de Classe D, trois millions quatre-vingt-six mille huit cent quatre-vingt-quatorze (3.086.894) Parts Sociales Préférentielles de Classe E, trois millions quatre-vingt-six mille huit cent quatre-vingt-quatorze (3.086.894) Parts Sociales Préférentielles de Classe F, trois millions quatre-vingt-six mille huit cent quatre-vingt-quatorze (3.086.894) Parts Sociales Préférentielles de Classe G, trois millions quatre-vingt-six mille huit cent quatre-vingt-quatorze (3.086.894) Parts Sociales Préférentielles de Classe H et trois millions quatre-vingt-six mille huit cent quatre-vingt-quatorze (3.086.894) Parts Sociales Préférentielles de Classe I, ayant une valeur nominale de un centime (EUR 0,01) chacune (les "Parts Sociales de Apax Europe VI"), par Apax Europe VI Nominees Ltd., une limited liability company, constituée sous les lois d'Angleterre, ayant son siège social au 33 Jermyn Street, Londres, SW1Y 6DN, Royaume-Uni, enregistrée auprès du Companies House sous le numéro

07195726 (“Apax Europe VI”), avec paiement d’une prime d’émission d’un montant total d’un million cent onze mille deux cent quatre-vingt-deux euros et quinze centimes (EUR 1.111.282,15) à attribuer proportionnellement aux Parts Sociales de Apax Europe VI, par un apport en nature consistant en l’apport d’une créance d’un montant total d’un million trois cent quatre-vingt-neuf mille cent deux euros et soixante et un centimes (EUR 1.389.102,61) (la “Créance d’Apax Europe VI”), et allouer ces Parts Sociales de Apax Europe VI à Apax Europe VI; et

b. huit millions vingt-quatre mille deux cent seize (8.024.216) Parts Sociales Préférentielles de Classe A, huit millions vingt-quatre mille deux cent seize (8.024.216) Parts Sociales Préférentielles de Classe B, huit millions vingt-quatre mille deux cent seize (8.024.216) Parts Sociales Préférentielles de Classe C, huit millions vingt-quatre mille deux cent seize (8.024.216) Parts Sociales Préférentielles de Classe D, huit millions vingt-quatre mille deux cent seize (8.024.216) Parts Sociales Préférentielles de Classe E, huit millions vingt-quatre mille deux cent seize (8.024.216) Parts Sociales Préférentielles de Classe F, huit millions vingt-quatre mille deux cent seize (8.024.216) Parts Sociales Préférentielles de Classe G, huit millions vingt-quatre mille deux cent seize (8.024.216) Parts Sociales Préférentielles de Classe H et huit millions vingt-quatre mille deux cent seize (8.024.216) Parts Sociales Préférentielles de Classe I, ayant une valeur nominale de un centime (EUR 0,01) chacune (les “Parts Sociales de Apax Europe VII”), par Apax Europe VII Nominees Ltd., une limited liability company, constituée sous les lois d’Angleterre, ayant son siège social au 33 Jermyn Street, Londres, SW1Y 6DN, Royaume-Uni, enregistrée auprès du Companies House sous le numéro 06599576 (“Apax Europe VII”), avec paiement d’une prime d’émission d’un montant total de deux millions huit cent quatre-vingt-huit mille sept cent dix-sept euros et quatre-vingt-quinze centimes (EUR 2.888.717,95) à attribuer proportionnellement aux Parts Sociales de Apax Europe VII, par un apport en nature consistant en l’apport d’une créance d’un montant total de trois millions six cent dix mille huit cent quatre-vingt-dix-sept euros et trente-neuf centimes (EUR 3.610.897,39) (la “Créance d’ Apax Europe VII”), et allouer ces Parts Sociales de Apax Europe VII à Apax Europe VII.

4. Modifier le premier paragraphe de l’article 6.1 des Statuts de façon à refléter les résolutions adoptées sous les points 1 à 3 ci-dessus, de la façon suivante:

« **6.1. Capital souscrit.** Le capital social de la Société est fixé à cent trois millions quatre cent soixante-dix-huit mille trois cent quatre-vingt-dix-neuf euros et quatre-vingt-dix centimes (EUR 103.478.399,90) représenté par un million deux cent cinquante mille (1.250.000) parts sociales ordinaires (les «Parts Sociales Ordinaires»), un milliard cent quarante-neuf millions six cent vingt et un mille cent dix (1.149.621.110) parts sociales préférentielles de classe A (les «Parts Sociales Préférentielles de Classe A»), un milliard cent quarante-neuf millions six cent vingt et un mille cent dix (1.149.621.110) parts sociales préférentielles de classe B (les «Parts Sociales Préférentielles de Classe B»), un milliard cent quarante-neuf millions six cent vingt et un mille cent dix (1.149.621.110) parts sociales préférentielles de classe C (les «Parts Sociales Préférentielles de Classe C»), un milliard cent quarante-neuf millions six cent vingt et un mille cent dix (1.149.621.110) parts sociales préférentielles de classe D (les «Parts Sociales Préférentielles de Classe D»), un milliard cent quarante-neuf millions six cent vingt et un mille cent dix (1.149.621.110) parts sociales préférentielles de classe E (les «Parts Sociales Préférentielles de Classe E»), un milliard cent quarante-neuf millions six cent vingt et un mille cent dix (1.149.621.110) parts sociales préférentielles de classe F (les «Parts Sociales Préférentielles de Classe F»), un milliard cent quarante-neuf millions six cent vingt et un mille cent dix (1.149.621.110) parts sociales préférentielles de classe G (les «Parts Sociales Préférentielles de Classe G»), un milliard cent quarante-neuf millions six cent vingt et un mille cent dix (1.149.621.110) parts sociales préférentielles de classe H (les «Parts Sociales Préférentielles de Classe H») et un milliard cent quarante-neuf millions six cent vingt et un mille cent dix (1.149.621.110) parts sociales préférentielles de classe I (les «Parts Sociales Préférentielles de Classe I») et ensemble avec les Parts Sociales Préférentielles de Classe A, Parts Sociales Préférentielles de Classe B, Parts Sociales Préférentielles de Classe C, Parts Sociales Préférentielles de Classe D, Parts Sociales Préférentielles de Classe E, Parts Sociales Préférentielles de Classe F, Parts Sociales Préférentielles de Classe G et Parts Sociales Préférentielles de Classe H, les «Parts Sociales Préférentielles»), représentant un total de dix milliards trois cent quarante-sept millions huit cent trente-neuf mille neuf cent quatre-vingt-dix (10.347.839.990) parts sociales ayant une valeur nominale de un centime (EUR 0,01) chacune, toutes entièrement souscrites et libérées.»; et

5. Divers.

Les parties comparantes ont requis le notaire soussigné de documenter les résolutions suivantes:

Première résolution

L’Associé Unique DECIDE d’augmenter le capital social de la Société d’un montant neuf cent quatre-vingt-dix-neuf mille neuf cent quatre-vingt-dix-neuf euros et quatre-vingt-dix centimes (EUR 999.999,90) pour le porter de son montant actuel de cent deux millions quatre cent soixante-dix-huit mille quatre cent euros (EUR 102.478.400,-), représenté par un million deux cent cinquante mille (1.250.000) Parts Sociales Ordinaires, un milliard cent trente-huit millions cinq cent dix mille (1.138.510.000) Parts Sociales Préférentielles de Classe A, un milliard cent trente-huit millions cinq cent dix mille (1.138.510.000) Parts Sociales Préférentielles de Classe B, un milliard cent trente-huit millions cinq cent dix mille (1.138.510.000) Parts Sociales Préférentielles de Classe C, un milliard cent trente-huit millions cinq cent dix mille (1.138.510.000) Parts Sociales Préférentielles de Classe D, un milliard cent trente-huit millions cinq cent dix mille (1.138.510.000) Parts Sociales Préférentielles de Classe E, un milliard cent trente-huit millions cinq cent dix mille (1.138.510.000) Parts Sociales Préférentielles de Classe F, un milliard cent trente-huit millions cinq cent dix mille (1.138.510.000) Parts Sociales Préférentielles de Classe G, un milliard cent trente-huit millions cinq cent dix mille (1.138.510.000) Parts Sociales Préférentielles de Classe H et un milliard cent trente-huit millions cinq cent dix mille

(1.138.510.000) Parts Sociales Préférentielles de Classe I, ayant une valeur nominale de un centime (EUR 0,01) chacune, à un montant de cent trois millions quatre cent soixante-dix-huit mille trois cent quatre-vingt-dix-neuf euros et quatre-vingt-dix centimes (EUR 103.478.399,90), représenté par un million deux cent cinquante mille (1.250.000) Parts Sociales Ordinaires et un milliard cent quarante-neuf millions six cent vingt et un mille cent dix (1.149.621.110) Parts Sociales Préférentielles de Classe A, un milliard cent quarante-neuf millions six cent vingt et un mille cent dix (1.149.621.110) Parts Sociales Préférentielles de Classe B, un milliard cent quarante-neuf millions six cent vingt et un mille cent dix (1.149.621.110) Parts Sociales Préférentielles de Classe C, un milliard cent quarante-neuf millions six cent vingt et un mille cent dix (1.149.621.110) Parts Sociales Préférentielles de Classe D, un milliard cent quarante-neuf millions six cent vingt-et un mille cent dix (1.149.621.110) Parts Sociales Préférentielles de Classe E, un milliard cent quarante-neuf millions six cent vingt et un mille cent dix (1.149.621.110) Parts Sociales Préférentielles de Classe F, un milliard cent quarante-neuf millions six cent vingt et un mille cent dix (1.149.621.110) Parts Sociales Préférentielles de Classe G, un milliard cent quarante-neuf millions six cent vingt et un mille cent dix (1.149.621.110) Parts Sociales Préférentielles de Classe H et un milliard cent quarante-neuf millions six cent vingt et un mille cent dix (1.149.621.110) Parts Sociales Préférentielles de Classe I, ayant une valeur nominale de un centime (EUR 0,01) chacune.

Deuxième résolution

L'Associé Unique DECIDE d'émettre, avec paiement d'une prime d'émission d'un montant total de quatre millions d'euros et dix centimes (EUR 4.000.000,10), onze millions cent onze mille cent dix (11.111.110) Parts Sociales Préférentielles de Classe A, onze millions cent onze mille cent dix (11.111.110) Parts Sociales Préférentielles de Classe B, onze millions cent onze mille cent dix (11.111.110) Parts Sociales Préférentielles de Classe C, onze millions cent onze mille cent dix (11.111.110) Parts Sociales Préférentielles de Classe D, onze millions cent onze mille cent dix (11.111.110) Parts Sociales Préférentielles de Classe E, onze millions cent onze mille cent dix (11.111.110) Parts Sociales Préférentielles de Classe F, onze millions cent onze mille cent dix (11.111.110) Parts Sociales Préférentielles de Classe G, onze millions cent onze mille cent dix (11.111.110) Parts Sociales Préférentielles de Classe H et onze millions cent onze mille cent dix (11.111.110) Parts Sociales Préférentielles de Classe I, d'une valeur nominale d'un centime d'euro (EUR 0,01) chacune, ayant les droits et privilèges qui y sont liés conformément aux Statuts.

Souscription/Paiement

Comparet maintenant Mlle Julie Geneoli, précitée, en sa qualité de mandataire dûment autorisé en vertu des procurations données sous seing privé visées ci-dessus.

a. Apax Europe VI, précité, agissant par le biais de son mandataire, déclare souscrire aux Parts Sociales de Apax Europe VI, avec paiement d'une prime d'émission d'un montant total d'un million cent onze mille deux cent quatre-vingt-deux euros et quinze centimes (EUR 1.111.282,15) à attacher proportionnellement aux classes de parts sociales respectives telles que visées dans le tableau de souscription ci-dessous (le "Tableau de Souscription"), et libérer intégralement toutes ces parts sociales nouvellement souscrites et cette prime d'émission par un apport en nature d'un montant total consistant en la Créance d'Apax Europe VI (l'"Apport d'Apax Europe VI").

Apax Europe VI, agissant par le biais de son mandataire, déclare que la valeur de l'Apport d'Apax Europe VI a été certifiée par une déclaration de la société bénéficiaire émise en date du 10 juin 2011, signée par Monsieur Geoffrey Henry en sa capacité de gérant de classe A et Madame Isabelle Lentz en sa capacité de gérant de classe B à la date de l'Apport d' Apax Europe VI, sur base des comptes intérimaires de la Société, à un million trois cent quatre-vingt-neuf mille cent deux euros et soixante et un centimes (EUR 1.389.102,61), laquelle déclaration restera annexée au présent acte pour être soumise avec celui-ci à l'enregistrement.

Apax Europe VI, agissant par le biais de son mandataire, déclare que la Créance d'Apax Europe VI, qui est ici apportée en nature, est libre de tout privilège ou gage et qu'il ne subsiste aucune restriction à sa libre cessibilité à la Société et que des instructions appropriées ont été données pour entreprendre toutes les notifications, enregistrements et autres formalités nécessaires pour parfaire un transfert valable de la Créance d'Apax Europe VI à la Société.

Preuve de la propriété de la Créance d'Apax Europe VI par Europe VI a été apportée au notaire instrumentant.

b. Apax Europe VII, précité, agissant par le biais de son mandataire, déclare souscrire aux Parts Sociales de Apax Europe VII, avec paiement d'une prime d'émission d'un montant total de deux millions huit cent quatre-vingt-huit mille sept cent dix-sept euros et quatre-vingt-quinze centimes (EUR 2.888.717,95), à attacher proportionnellement aux classes de parts sociales respectives telles que visées dans le Tableau de Souscription ci-dessous, et libérer intégralement toutes ces parts sociales nouvellement souscrites et cette prime d'émission par un apport en nature d'un montant total consistant en la Créance d'Apax Europe VII (l'"Apport d'Apax Europe VII").

Apax Europe VII, agissant par le biais de son mandataire, déclare que la valeur de l'Apport d' Apax Europe VII a été certifiée par une déclaration de la société bénéficiaire émise en date du 10 juin 2011, signée par Monsieur Geoffrey Henry en sa capacité de gérant de classe A et Madame Isabelle Lentz en sa capacité de gérant de classe B à la date de l'Apport d' Apax Europe VII, sur base des comptes intérimaires de la Société, à trois millions six cent dix mille huit cent quatre-vingt-dix-sept euros et trente-neuf centimes (EUR 3.610.897,39), laquelle déclaration restera annexée au présent acte pour être soumise avec celui-ci à l'enregistrement.

Apax Europe VII, agissant par le biais de son mandataire, déclare que la Créance d'Apax Europe VII, qui est ici apportée en nature, est libre de tout privilège ou gage et qu'il ne subsiste aucune restriction à sa libre cessibilité à la Société, et

que des instructions appropriées ont été données pour entreprendre toutes les notifications, enregistrements et autres formalités nécessaires pour parfaire un transfert valable de la Créance d'Apax Europe VII à la Société.

Preuve de la propriété de la Créance d'Apax Europe VII par Europe VII a été apportée au notaire instrumentant.

*****Tableau de Souscription:

Souscripteur:	Nombre et classe de parts sociales dans la Société de EUR 0,01 chacune:	Valeur nominale (en EUR):	Prime d'émission liée à la classe de part sociale:	Valeur totale de souscription:
Apax Europe				
VI	3.086.894 Parts Sociales Préférentielles de Classe A	30.868,94	EUR 123.475,79	EUR 1.389.102,61
	3.086.894 Parts Sociales Préférentielles de Classe B	30.868,94	EUR 123.475,79	
	3.086.894 Parts Sociales Préférentielles de Classe C	30.868,94	EUR 123.475,79	
	3.086.894 Parts Sociales Préférentielles de Classe D	30.868,94	EUR 123.475,79	
	3.086.894 Parts Sociales Préférentielles de Classe E	30.868,94	EUR 123.475,79	
	3.086.894 Parts Sociales Préférentielles de Classe F	30.868,94	EUR 123.475,80	
	3.086.894 Parts Sociales Préférentielles de Classe G	30.868,94	EUR 123.475,80	
	3.086.894 Parts Sociales Préférentielles de Classe H	30.868,94	EUR 123.475,80	
	3.086.894 Parts Sociales Préférentielles de Classe I	30.868,94	EUR 123.475,80	
Apax Europe				
VII	8.024.216 Parts Sociales Préférentielles de Classe A	80,242.16	EUR 320.968,66	EUR 3.610.897,39
	8.024.216 Parts Sociales Préférentielles de Classe B	80,242.16	EUR 320.968,66	
	8.024.216 Parts Sociales Préférentielles de Classe C	80,242.16	EUR 320.968,66	
	8.024.216 Parts Sociales Préférentielles de Classe D	80,242.16	EUR 320.968,66	
	8.024.216 Parts Sociales Préférentielles de Classe E	80,242.16	EUR 320.968,66	
	8.024.216 Parts Sociales Préférentielles de Classe F	80,242.16	EUR 320.968,66	
	8.024.216 Parts Sociales Préférentielles de Classe G	80,242.16	EUR 320.968,66	
	8.024.216 Parts Sociales Préférentielles de Classe H	80,242.16	EUR 320.968,66	
	8.024.216 Parts Sociales Préférentielles de Classe I	80,242.16	EUR 320.968,67	

Suite à l'augmentation de capital mentionnée ci-dessus, le capital social de la Société est réparti et détenu de la façon suivante:

Associé	Nombre et classe de parts sociales dans la Société	Prime d'émission liée à la classe de part sociale
Apax Europe VI	347.300 Parts Sociales Ordinaires	EUR 0,-
	319.388.306 Parts Sociales Préférentielles de Classe A	EUR 12.764.976,27
	319.388.306 Parts Sociales Préférentielles de Classe B	EUR 12.764.976,27
	319.388.306 Parts Sociales Préférentielles de Classe C	EUR 12.764.976,27
	319.388.306 Parts Sociales Préférentielles de Classe D	EUR 12.764.976,27
	319.388.306 Parts Sociales Préférentielles de Classe E	EUR 12.764.976,27
	319.388.306 Parts Sociales Préférentielles de Classe F	EUR 12.764.976,28
	319.388.306 Parts Sociales Préférentielles de Classe G	EUR 12.764.976,28
	319.388.306 Parts Sociales Préférentielles de Classe H	EUR 12.764.976,28
	319.388.306 Parts Sociales Préférentielles de Classe I	EUR 12.764.976,28
Apax Europe VII	902.700 Parts Sociales Ordinaires	EUR 0,-
	830.232.804 Parts Sociales Préférentielles de Classe A	EUR 33.181.868,18
	830.232.804 Parts Sociales Préférentielles de Classe B	EUR 33.181.868,18
	830.232.804 Parts Sociales Préférentielles de Classe C	EUR 33.181.868,18
	830.232.804 Parts Sociales Préférentielles de Classe D	EUR 33.181.868,18
	830.232.804 Parts Sociales Préférentielles de Classe E	EUR 33.181.868,18
	830.232.804 Parts Sociales Préférentielles de Classe F	EUR 33.181.868,18
	830.232.804 Parts Sociales Préférentielles de Classe G	EUR 33.181.868,18
	830.232.804 Parts Sociales Préférentielles de Classe H	EUR 33.181.868,18
	830.232.804 Parts Sociales Préférentielles de Classe I	EUR 33.181.868,19
Total	1.250.000 Parts Sociales Ordinaires	EUR 0,-

1.149.621.110 Parts Sociales Préférentielles de Classe A	EUR 45.946.844,45
1.149.621.110 Parts Sociales Préférentielles de Classe B	EUR 45.946.844,45
1.149.621.110 Parts Sociales Préférentielles de Classe C	EUR 45.946.844,45
1.149.621.110 Parts Sociales Préférentielles de Classe D	EUR 45.946.844,45
1.149.621.110 Parts Sociales Préférentielles de Classe E	EUR 45.946.844,45
1.149.621.110 Parts Sociales Préférentielles de Classe F	EUR 45.946.844,46
1.149.621.110 Parts Sociales Préférentielles de Classe G	EUR 45.946.844,46
1.149.621.110 Parts Sociales Préférentielles de Classe H	EUR 45.946.844,46
1.149.621.110 Parts Sociales Préférentielles de Classe I	EUR 45.946.844,47

Quatrième résolution

L'Associé Unique DECIDE de modifier le premier paragraphe de l'article 6.1 des Statuts de façon à refléter les résolutions adoptées sous les points 1 à 3 ci-dessus, de la façon suivante:

« **6.1. Capital souscrit.** Le capital social de la Société est fixé à cent trois millions quatre cent soixante-dix-huit mille trois cent quatre-vingt-dix-neuf euros et quatre-vingt-dix centimes (EUR 103.478.399,90) représenté par un million deux cent cinquante mille (1.250.000) parts sociales ordinaires (les «Parts Sociales Ordinaires»), un milliard cent quarante-neuf millions six cent vingt et un mille cent dix (1.149.621.110) parts sociales préférentielles de classe A (les «Parts Sociales Préférentielles de Classe A»), un milliard cent quarante-neuf millions six cent vingt et un mille cent dix (1.149.621.110) parts sociales préférentielles de classe B (les «Parts Sociales Préférentielles de Classe B»), un milliard cent quarante-neuf millions six cent vingt et un mille cent dix (1.149.621.110) parts sociales préférentielles de classe C (les «Parts Sociales Préférentielles de Classe C»), un milliard cent quarante-neuf millions six cent vingt et un mille cent dix (1.149.621.110) parts sociales préférentielles de classe D (les «Parts Sociales Préférentielles de Classe D»), un milliard cent quarante-neuf millions six cent vingt et un mille cent dix (1.149.621.110) parts sociales préférentielles de classe E (les «Parts Sociales Préférentielles de Classe E»), un milliard cent quarante-neuf millions six cent vingt et un mille cent dix (1.149.621.110) parts sociales préférentielles de classe F (les «Parts Sociales Préférentielles de Classe F»), un milliard cent quarante-neuf millions six cent vingt et un mille cent dix (1.149.621.110) parts sociales préférentielles de classe G (les «Parts Sociales Préférentielles de Classe G»), un milliard cent quarante-neuf millions six cent vingt et un mille cent dix (1.149.621.110) parts sociales préférentielles de classe H (les «Parts Sociales Préférentielles de Classe H») et un milliard cent quarante-neuf millions six cent vingt et un mille cent dix (1.149.621.110) parts sociales préférentielles de classe I (les «Parts Sociales Préférentielles de Classe I») et ensemble avec les Parts Sociales Préférentielles de Classe A, Parts Sociales Préférentielles de Classe B, Parts Sociales Préférentielles de Classe C, Parts Sociales Préférentielles de Classe D, Parts Sociales Préférentielles de Classe E, Parts Sociales Préférentielles de Classe F, Parts Sociales Préférentielles de Classe G et Parts Sociales Préférentielles de Classe H, les «Parts Sociales Préférentielles»), représentant un total de dix milliards trois cent quarante-sept millions huit cent trente-neuf mille neuf cent quatre-vingt-dix (10.347.839.990) parts sociales ayant une valeur nominale de un centime (EUR 0,01) chacune, toutes entièrement souscrites et libérées.»

Evaluation des frais

Les frais, dépenses, honoraires et charges de toute nature incombant à la Société en raison du présent acte sont évalués à approximativement trois mille cinq cents (EUR 3.500).

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée.

Déclaration

Le présent acte notarié a été rédigé à Luxembourg, à la date mentionnée au début du présent document.

Le notaire instrumentant qui connaît la langue anglaise, déclare par la présente qu'à la demande du comparants ci-avant, le présent acte est rédigé en langue anglaise, suivi d'une version française, et qu'à la demande du même comparant, en cas de divergence entre le texte anglais et le texte français, la version anglaise primera.

Lecture du présent acte fait et interprétation donnée à la mandataire du comparant, connue du notaire instrumentant par son nom, prénom usuel, état et demeure, elle a signé avec Nous, notaire, le présent acte.

Signé: J. Geneoli, G. Lecuit.

Enregistré à Luxembourg Actes Civils, le 15 juin 2011. Relation: LAC/2011/27499. Reçu soixante-quinze euros (EUR 75,-).

Le Receveur (signé): F. SANDT.

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 12 juillet 2011.

Référence de publication: 2011097092/595.

(110110124) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 juillet 2011.

MSREF Turque S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1930 Luxembourg, 64, avenue de la Liberté.
R.C.S. Luxembourg B 117.220.

Les comptes annuels au 31 Décembre 2010 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Martijn Bosch.

Référence de publication: 2011105053/10.

(110119474) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 25 juillet 2011.

MSREF VI Flash S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1930 Luxembourg, 64, avenue de la Liberté.
R.C.S. Luxembourg B 128.463.

Les comptes annuels au 31 Décembre 2010 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Martijn Bosch.

Référence de publication: 2011105054/10.

(110119479) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 25 juillet 2011.

MT Advertising S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1855 Luxembourg, 46A, avenue J.F. Kennedy.
R.C.S. Luxembourg B 148.736.

Le Bilan et l'affectation du résultat au 30/06/11 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 20 juillet 2011.

MT Advertising S.à r.l.

Manacor (Luxembourg) S.A.

Signatures

Gérant Unique

Référence de publication: 2011105055/15.

(110119078) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 25 juillet 2011.

MTC Gas Transport Holdings S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 12.500,00.

Siège social: L-1648 Luxembourg, 46, place Guillaume II.
R.C.S. Luxembourg B 141.203.

Statuts coordonnés, suite à de l'assemblée générale extraordinaire reçue par Maître Francis KESSELER, notaire de résidence à Esch/Alzette, en date du 23 février 2011, déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Esch/Alzette, le 23 mars 2011.

Francis KESSELER

NOTAIRE

Référence de publication: 2011105056/14.

(110119181) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 25 juillet 2011.

Northland Resources S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2557 Luxembourg, 7A, rue Robert Stümper.
R.C.S. Luxembourg B 151.150.

Statuts coordonnés, suite à une constatation d'augmentation de capital reçue par Maître Francis KESSELER, notaire de résidence à Esch/Alzette, en date du 16 février 2011, déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Esch/Alzette, le 16 mars 2011.

Francis KESSELER
NOTAIRE

Référence de publication: 2011105057/13.

(110119152) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 25 juillet 2011.

NEG Holdings S.à r.l., Société à responsabilité limitée unipersonnelle.

Siège social: L-2449 Luxembourg, 8, boulevard Royal.

R.C.S. Luxembourg B 147.232.

Les comptes annuels au 31/12/2009 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Christophe Gammal
Gérant

Référence de publication: 2011105058/11.

(110119128) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 25 juillet 2011.

NEG Holdings S.à r.l., Société à responsabilité limitée unipersonnelle.

Siège social: L-2449 Luxembourg, 8, boulevard Royal.

R.C.S. Luxembourg B 147.232.

Les comptes annuels au 31/12/2010 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Christophe Gammal
Gérant

Référence de publication: 2011105059/11.

(110119130) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 25 juillet 2011.

NFO (Luxembourg) S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1720 Luxembourg, 6, rue Heinrich Heine.

R.C.S. Luxembourg B 94.757.

Statuts coordonnés, suite à de l'assemblée générale extraordinaire reçue par Maître Francis KESSELER, notaire de résidence à Esch/Alzette, en date du 6 janvier 2011, déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Esch/Alzette, le 11 février 2011.

Francis KESSELER
NOTAIRE

Référence de publication: 2011105060/13.

(110119159) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 25 juillet 2011.

NFO (Luxembourg) S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1720 Luxembourg, 6, rue Heinrich Heine.

R.C.S. Luxembourg B 94.757.

Statuts coordonnés, suite à de l'assemblée générale extraordinaire reçue par Maître Francis KESSELER, notaire de résidence à Esch/Alzette, en date du 6 janvier 2011, déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Esch/Alzette, le 11 février 2011.

Francis KESSELER
NOTAIRE

Référence de publication: 2011105061/13.

(110119161) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 25 juillet 2011.

Unicity V Lincoln S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2449 Luxembourg, 26A, boulevard Royal.

R.C.S. Luxembourg B 161.984.

STATUTES

In the year two thousand and eleven, on the twenty-second day of June.

Before Us, Maître Jean SECKLER, notary residing in Junglinster, Grand-Duchy of Luxembourg.

THERE APPEARED:

OCM Luxembourg Unicity Holdings S.à r.l., a private limited liability company existing under the Luxembourg law, having its registered office at 26A, boulevard Royal, L-2449 Luxembourg, registered with the Register of Commerce and Companies of Luxembourg under number B 155923 and having a share capital of EUR 12,500.-,

represented by Mrs. Figen EREN, with professional address in Luxembourg, by virtue of a power of attorney given under private seal.

Said power of attorney, after having been signed *ne varietur* by the representative of the appearing party and the undersigned notary, will remain annexed to the present deed for the purpose of registration.

Such appearing party, represented as stated above, has requested the undersigned notary, to state as follows the articles of incorporation of a private limited liability company (*société à responsabilité limitée*), which is hereby incorporated:

I. Name - Registered office - Object - Duration

Art. 1. Name. The name of the company is Unicity V Lincoln S.à r.l. (the Company).

The Company is a private limited liability company (*société à responsabilité limitée*), which will be governed by the laws of the Grand Duchy of Luxembourg, in particular by the law dated August 10, 1915, on commercial companies, as amended (the Law), as well as by the present articles of association (the Articles).

Art. 2. Registered office.

2.1. The registered office of the Company is established in Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg. It may be transferred within the municipality by a resolution of the board of managers. The registered office may be transferred to any other place in the Grand Duchy of Luxembourg by a resolution of the shareholders, acting in accordance with the conditions prescribed for the amendment of the Articles.

2.2. Branches, subsidiaries or other offices may be established in the Grand Duchy of Luxembourg or abroad by a resolution of the board of managers. Where the board of managers determines that extraordinary political or military developments or events have occurred or are imminent and that these developments or events may interfere with the normal activities of the Company at its registered office, or with the ease of communication between such office and persons abroad, the registered office may be temporarily transferred abroad until the complete cessation of these circumstances. Such temporary measures have no effect on the nationality of the Company, which, notwithstanding the temporary transfer of its registered office, remains a Luxembourg incorporated company.

Art. 3. Object.

3.1. The purpose of the Company is the acquisition of participations, in Luxembourg or abroad, in any companies or enterprises in any form whatsoever and in any real estate properties, and the management of such participations. The Company may in particular acquire by subscription, purchase and exchange or in any other manner any stock, shares and other participation securities, bonds, debentures, certificates of deposit and other debt instruments and more generally, any securities and financial instruments issued by any public or private entity. It may participate in the creation, development, management and control of any company or enterprise. It may further invest in the acquisition and management of a portfolio of patents or other intellectual property rights of any nature or origin. The Company may invest in real estate whatever the acquisition modalities including but not limited to the acquisition by way of sale or enforcement of security.

3.2. The Company may borrow in any form, except by way of public offer. It may issue, by way of private placement only, notes, bonds and any kind of debt and equity securities. The Company may lend funds including, without limitation, the proceeds of any borrowings, to its subsidiaries, affiliated companies and any other companies. The Company may also give guarantees and pledge, transfer, encumber or otherwise create and grant security over all or some of its assets to guarantee its own obligations and those of any other company, and, generally, for its own benefit and that of any other company or person. For the avoidance of doubt, the Company may not carry out any regulated activities of the financial sector without having obtained the required authorisation.

3.3. The Company may use any techniques and instruments to efficiently manage its investments and to protect itself against credit risks, currency exchange exposure, interest rate risks and other risks.

3.4. The Company may carry out any commercial, financial or industrial operations and any transactions with respect to real estate or movable property which, directly or indirectly, favour or relate to its corporate object.

Art. 4. Duration.

- 4.1. The Company is formed for an unlimited period of time.
- 4.2. The Company shall not be dissolved by reason of the death, suspension of civil rights, incapacity, insolvency, bankruptcy or any similar event affecting one or several of the shareholders.

II. Capital - Shares**Art. 5. Capital.**

5.1. The Company's corporate capital is set at twelve thousand five hundred Great Britain Pounds (GBP 12,500) represented by twelve thousand five hundred (12,500) shares in registered form with a nominal value of one Great Britain Pound (GBP 1) each, all subscribed and fully paid-up.

5.2. The share capital of the Company may be increased or reduced in one or several times by a resolution of the single shareholder or, as the case may be, by the general meeting of shareholders, adopted in the manner required for the amendment of the Articles.

Art. 6. Shares.

6.1. Each share entitles the holder to a fraction of the corporate assets and profits of the Company in direct proportion to the number of shares in existence.

6.2. Towards the Company, the Company's shares are indivisible, since only one owner is admitted per share. Joint co-owners have to appoint a sole person as their representative towards the Company.

6.3. Shares are freely transferable among shareholders or, if there is no more than one shareholder, to third parties.

If the Company has more than one shareholder, the transfer of shares to non-shareholders is subject to the prior approval of the general meeting of shareholders representing at least three quarters of the share capital of the Company.

A share transfer will only be binding upon the Company or third parties following a notification to, or acceptance by, the Company in accordance with article 1690 of the Civil Code.

For all other matters, reference is being made to articles 189 and 190 of the Law.

6.4. A shareholders' register will be kept at the registered office of the Company in accordance with the provisions of the Law and may be examined by each shareholder who so requests.

6.5. The Company may redeem its own shares within the limits set forth by the Law.

III. Management - Representation**Art. 7. Board of managers.**

7.1. The Company is managed by a board of managers of at least two members appointed by a resolution of the single shareholder or the general meeting of shareholders which sets the term of their office. The manager(s) need not to be shareholder(s).

7.2. The managers may be dismissed at any time ad nutum (without any reason).

Art. 8. Powers of the board of managers.

8.1. All powers not expressly reserved by the Law or the present Articles to the general meeting of shareholders fall within the competence of the board of managers, which shall have all powers to carry out and approve all acts and operations consistent with the Company's object.

8.2. Special and limited powers may be delegated for determined matters to one or more agents, either shareholders or not, by the board of managers of the Company.

Art. 9. Procedure.

9.1. The board of managers shall meet as often as the Company's interests so requires or upon call of any manager at the place indicated in the convening notice.

9.2. Written notice of any meeting of the board of managers shall be given to all managers at least 24 (twenty-four) hours in advance of the date set for such meeting, except in case of emergency, in which case the nature of such circumstances shall be set forth in the convening notice of the meeting of the board of managers.

9.3. No such convening notice is required if all the members of the board of managers of the Company are present or represented at the meeting and if they state to have been duly informed, and to have had full knowledge of the agenda of the meeting. The notice may be waived by the consent in writing, whether in original, by telegram, telex, facsimile or e-mail, of each member of the board of managers of the Company.

9.4. Any manager may act at any meeting of the board of managers by appointing in writing another manager as his proxy.

9.5. The board of managers can validly deliberate and act only if a majority of its members is present or represented. Resolutions of the board of managers are validly taken by the majority of the votes cast. The resolutions of the board of managers will be recorded in minutes signed by all the managers present or represented at the meeting.

9.6. Any manager may participate in any meeting of the board of managers by telephone or video conference call or by any other similar means of communication allowing all the persons taking part in the meeting to hear and speak to

each other. The participation in a meeting by these means is deemed equivalent to a participation in person at such meeting.

9.7. Circular resolutions signed by all the managers shall be valid and binding in the same manner as if passed at a meeting duly convened and held. Such signatures may appear on a single document or on multiple copies of an identical resolution and may be evidenced by letter or facsimile.

Art. 10. Representation. The Company shall be bound towards third parties in all matters by the joint signature of any two managers of the Company or, as the case may be, by the joint or single signatures of any persons to whom such signatory power has been validly delegated in accordance with article 8.2. of these Articles.

Art. 11. Liability of the managers. The managers assume, by reason of their mandate, no personal liability in relation to any commitment validly made by them in the name of the Company, provided such commitment is in compliance with these Articles as well as the applicable provisions of the Law.

IV. General meetings of shareholders

Art. 12. Powers and voting rights.

12.1. The single shareholder assumes all powers conferred by the Law to the general meeting of shareholders.

12.2. Each shareholder has voting rights commensurate to its shareholding.

12.3. Each shareholder may appoint any person or entity as his attorney pursuant to a written proxy given by letter, telegram, telex, facsimile or e-mail, to represent him at the general meetings of shareholders.

Art. 13. Form - Quorum - Majority.

13.1. If there are not more than twenty-five shareholders, the decisions of the shareholders may be taken by circular resolution, the text of which shall be sent to all the shareholders in writing, whether in original or by telegram, telex, facsimile or e-mail. The shareholders shall cast their vote by signing the circular resolution. The signatures of the shareholders may appear on a single document or on multiple copies of an identical resolution and may be evidenced by letter or facsimile.

13.2. Collective decisions are only validly taken insofar as they are adopted by shareholders owning more than half of the share capital.

13.3. However, resolutions to alter the Articles or to dissolve and liquidate the Company may only be adopted by the majority of the shareholders owning at least three quarters of the Company's share capital.

V. Annual accounts - Allocation of profits

Art. 14. Accounting Year.

14.1. The accounting year of the Company shall begin on the first of January of each year and end on the thirty-first December.

14.2. Each year, with reference to the end of the Company's year, the board of managers must prepare the balance sheet and the profit and loss accounts of the Company as well as an inventory including an indication of the value of the Company's assets and liabilities, with an annex summarizing all the Company's commitments and the debts of the managers, the statutory auditor(s) (if any) and shareholders towards the Company.

14.3. Each shareholder may inspect the above inventory and balance sheet at the Company's registered office.

Art. 15. Allocation of Profits.

15.1. An amount equal to five per cent (5%) of the net annual profits of the Company is allocated to the statutory reserve, until this reserve amounts to ten per cent (10%) of the Company's nominal share capital.

15.2. The general meeting of shareholders has discretionary power to dispose of the surplus. It may in particular allocate such profit to the payment of a dividend or transfer it to the reserve or carry it forward.

15.3. Interim dividends may be distributed, at any time, under the following conditions:

(i) a statement of accounts or an inventory or report is established by the board of managers of the Company;

(ii) this statement of accounts, inventory or report shows that sufficient funds are available for distribution; it being understood that the amount to be distributed may not exceed realized profits since the end of the last financial year, increased by carried forward profits and distributable reserves but decreased by carried forward losses and sums to be allocated to the statutory reserve;

(iii) the decision to pay interim dividends is taken (by the single shareholder or the general meeting of shareholders of the Company;

(iv) assurance has been obtained that the rights of the creditors of the Company are not threatened.

VI. Dissolution - Liquidation

16.1. The Company may be dissolved at any time, by a resolution of the shareholders, adopted with the consent of a majority (in number) of shareholders owning at least three-quarters of the share capital.

The shareholders appoint one or several liquidators, who need not be shareholders, to carry out the liquidation and determine their number, powers and remuneration. Unless otherwise decided by the shareholders, the liquidators have the broadest powers to realise the assets and pay the liabilities of the Company.

16.2. The surplus after the realisation of the assets and the payment of the liabilities is distributed to the shareholders in proportion to the shares held by each of them.

VI. General provision

17.1. Notices and communications are made or waived and the circular resolutions of the managers as well as the circular resolutions of the shareholders are evidenced in writing, by telegram, telefax, e-mail or any other means of electronic communication.

17.2. Powers of attorney are granted by any of the means described above. Powers of attorney in connection with meetings of the board of managers may also be granted by a manager in accordance with such conditions as may be accepted by the board of managers.

17.3. Signatures may be in handwritten or electronic form, provided they fulfil all legal requirements to be deemed equivalent to handwritten signatures. Signatures of the circular resolutions of the managers, the resolutions adopted by the board of managers by telephone or video conference and the circular resolutions of the shareholders, as the case may be, are affixed on one original or on several counterparts of the same document, all of which taken together constitute one and the same document.

17.4. All matters not expressly governed by the Articles are determined in accordance with the law and, subject to any non waivable provisions of the law, any agreement entered into by the shareholders from time to time.

Transitory provision

The first accounting year shall begin on the date of this deed and shall end on December 31, 2011.

Subscription - Payment

Thereupon, OCM Luxembourg Unicity Holdings S.à r.l., represented as stated above declares to subscribe for twelve thousand five hundred (12,500) shares in registered form, with a nominal value of one Great Britain Pound (GBP 1.-) each and to fully pay them up by way of a contribution in cash amounting to twelve thousand five hundred Great Britain Pounds (GBP 12,500.-).

The amount of twelve thousand five hundred Great Britain Pounds (GBP 12,500.-) is at the disposal of the Company, as has been proved to the undersigned notary, who expressly acknowledges it.

Costs

The expenses, costs, fees and charges of any kind whatsoever which will have to be borne by the Company as a result of its incorporation are estimated at approximately one thousand two hundred Euro.

The amount of the share capital is valued at EUR 14,097.50.

Resolutions of the sole shareholder

Immediately after the incorporation of the Company, the sole shareholder of the Company, representing the entire subscribed share capital, has passed the following resolutions:

1. The following persons are appointed as managers of the Company for an indefinite period:

- Szymon DEC, born on July 3, 1978 in Lodz, Poland, residing professionally at 26A, boulevard Royal, L-2449 Luxembourg;

- Hugo NEUMAN, born on October 21, 1960 in Amsterdam, The Netherlands, residing at 16, rue J.B. Fresez, L-1724 Luxembourg;

- Justin BICKLE, born on January 11, 1971 in Plymouth, United Kingdom, residing professionally at 27 Knightsbridge, London SW1X 7LY, England;

- Jean-Pierre BACCUS, born on September 14, 1976 in Malmedy, Belgium, residing professionally at 26A, boulevard Royal, L-2449 Luxembourg;

- Martin David GRAHAM, born on December 7, 1978 in Glasgow, Scotland, residing professionally at 27 Knightsbridge, London SW1X 7LY, England and

- Figen EREN, born on February 10, 1978 in Besançon, France, residing professionally at 26A, boulevard Royal, L-2449 Luxembourg.

2. The registered office of the Company is set at 26A, boulevard Royal, L-2449 Luxembourg.

Declaration

The undersigned notary who understands and speaks English, states herewith that on request of the above appearing party, the present deed is worded in English followed by a French version and in case of divergences between the English and the French text, the English version will be prevailing.

WHEREOF, the present deed was drawn up in Luxembourg, on the day named at the beginning of this document.

The document having been read to the person appearing, said person appearing signed together with the notary the present deed.

Suit la traduction française du texte qui précède:

L'an deux mille onze, le vingt-deux juin.

Par-devant Maître Jean SECKLER, notaire de résidence à Junglinster, Grand Duché de Luxembourg.

A COMPARU:

OCM Luxembourg Unicity Holdings S.à r.l., une société à responsabilité limitée de droit luxembourgeois, ayant son siège social au 26A, boulevard Royal, L-2449 Luxembourg, immatriculée au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 155923 et au capital social de EUR 12.500,-,

représentée par Madame Figen EREN, ayant son adresse professionnelle à Luxembourg, en vertu d'une procuration donnée sous seing privé.

Ladite procuration restera, après avoir été signée "ne varietur" par la mandataire de la partie comparante et le notaire instrumentant, annexée au présent acte pour les besoins de l'enregistrement.

La partie comparante, représentée comme indiqué ci-dessus, a requis le notaire instrumentant de dresser acte d'une société à responsabilité limitée dont elle a arrêté les statuts comme suit:

I. Dénomination - Siège social - Objet social - Durée

Art. 1^{er}. Dénomination. Le nom de la société est Unicity V Lincoln S.à r.l. (la Société). La Société est une société à responsabilité limitée qui sera régie par les lois du Grand Duché de Luxembourg, en particulier par la loi du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales, telle que modifiée (la Loi) et par les présents statuts (les Statuts).

Art. 2. Siège social.

2.1. Le siège social est établi à Luxembourg-Ville, Grand Duché de Luxembourg. Il peut être transféré dans les limites de la commune de Luxembourg par décision du conseil de gérance. Il peut être transféré en tout autre endroit du Grand Duché de Luxembourg par résolution de l'associé unique ou de l'assemblée générale des associés délibérant comme en matière de modification des Statuts.

2.2. Il peut être créé par décision du conseil de gérance, des succursales, filiales ou bureaux tant au Grand Duché de Luxembourg qu'à l'étranger.

Lorsque le conseil de gérance estime que des événements extraordinaires d'ordre politique ou militaire se sont produits ou sont imminents, et que ces événements seraient de nature à compromettre l'activité normale de la Société à son siège social, ou la communication aisée entre le siège social et l'étranger, le siège social pourra être transféré provisoirement à l'étranger, jusqu'à cessation complète de ces circonstances anormales. Ces mesures provisoires n'aura toutefois aucun effet sur la nationalité de la Société qui, en dépit du transfert de son siège social, restera une société luxembourgeoise.

Art. 3. Objet social.

3.1. L'objet de la Société est la prise de participations, tant au Luxembourg qu'à l'étranger, dans toutes sociétés ou entreprises sous quelque forme que ce soit et dans tous biens immobiliers, et la gestion de ces participations. La Société peut notamment acquérir par souscription, achat et échange ou de toute autre manière tous titres, actions et autres valeurs de participation, obligations, créances, certificats de dépôt et autres instruments de dette, et plus généralement, toutes valeurs et instruments financiers émis par toute entité publique ou privée. Elle peut participer à la création, au développement, à la gestion et au contrôle de toute société ou entreprise. Elle peut en outre investir dans l'acquisition et la gestion d'un portefeuille de brevets ou d'autres droits de propriété intellectuelle de quelque nature ou origine que ce soit. La Société peut également investir dans l'immobilier quelles qu'en soient les modalités d'acquisition, notamment mais sans que ce soit limitatif, l'acquisition par la vente ou l'exercice de sûretés.

3.2. La Société peut emprunter sous quelque forme que ce soit, sauf par voie d'offre publique. Elle peut procéder, uniquement par voie de placement privé, à l'émission de billets à ordre, d'obligations et de titres et instruments de toute autre nature. La Société peut prêter des fonds, y compris notamment, les revenus de tous emprunts, à ses filiales, sociétés affiliées ainsi qu'à toutes autres sociétés. La Société peut également consentir des garanties et nantir, céder, grever de charges ou autrement créer et accorder des sûretés sur toute ou partie de ses actifs afin de garantir ses propres obligations et celles de toute autre société et, de manière générale, en sa faveur et en faveur de toute autre société ou personne. En tout état de cause, la Société ne peut effectuer aucune activité réglementée du secteur financier sans avoir obtenu l'autorisation requise.

3.3. La Société peut employer toutes les techniques et instruments nécessaires à une gestion efficace de ses investissements et à sa protection contre les risques de crédit, les fluctuations monétaires, les fluctuations de taux d'intérêt et autres risques.

3.4. La Société peut effectuer toutes les opérations commerciales, financières ou industrielles et toutes les transactions concernant des biens immobiliers ou mobiliers qui, directement ou indirectement, favorisent ou se rapportent à son objet social.

4. Durée.

4.1 La Société est constituée pour une durée illimitée.

4.2 La Société ne sera pas dissoute par suite du décès, de l'interdiction, de l'incapacité, de l'insolvabilité, de la faillite ou de tout autre événement similaire affectant un ou plusieurs associés.

II. Capital - Parts sociales

Art. 5. Capital.

5.1. Le capital social de la Société est fixé à douze mille cinq cents Livres Sterling (GBP 12.500), représenté par douze mille cinq cents (12.500) parts sociales sous forme nominative d'une valeur nominale d'une Livre Sterling (GBP 1) chacune, toutes souscrites et entièrement libérées.

5.2. Le capital social de la Société pourra être augmenté ou réduit en une seule ou plusieurs fois par résolution de l'associé unique ou, le cas échéant, de l'assemblée générale des associés délibérant comme en matière de modification des Statuts.

Art. 6. Parts sociales.

6.1. Chaque part sociale donne droit à une fraction des actifs et bénéfices de la Société en proportion directe avec le nombre des parts sociales existantes.

6.2. Envers la Société, les parts sociales de la Société sont indivisibles, de sorte qu'un seul propriétaire par part sociale est admis. Les copropriétaires indivis doivent désigner une seule personne qui les représente auprès de la Société.

6.3. Les parts sociales sont librement transmissibles entre associés et, en cas d'associé unique, à des tiers.

En cas de pluralité d'associés, la cession de parts sociales à des non-associés est soumise à l'accord préalable de l'assemblée générale des associés représentant au moins les trois quarts du capital social de la Société.

La cession de parts sociales n'est opposable à la Société ou aux tiers qu'après qu'elle ait été notifiée à la Société ou acceptée par cette dernière conformément aux dispositions de l'article 1690 du Code Civil.

Pour toutes autres questions, il est fait référence aux dispositions des articles 189 et 190 de la Loi.

6.4. Un registre des associés sera tenu au siège social de la Société conformément aux dispositions de la Loi où il pourra être consulté par chaque associé qui le demande.

6.5. La Société peut procéder au rachat de ses propres parts sociales dans les limites et aux conditions prévues par la Loi.

III. Gestion - Représentation

Art. 7. Conseil de gérance.

7.1 La Société est gérée par un conseil de gérance composé d'au moins deux membres qui seront nommés par résolution de l'associé unique ou de l'assemblée générale des associés, qui fixera la durée de leur mandat. Le(s) gérant(s) ne sont pas nécessairement associé(s).

7.2 Les gérants sont révocables n'importe quand ad nutum.

Art. 8. Pouvoirs du conseil de gérance.

8.1. Tous les pouvoirs non expressément réservés à l'assemblée générale des associés par la Loi ou les présents Statuts seront de la compétence du conseil de gérance, qui aura tous pouvoirs pour effectuer et approuver tous actes et opérations conformes à l'objet social de la Société.

8.2. Des pouvoirs spéciaux et limités pour des tâches spécifiques peuvent être délégués à un ou plusieurs agents, associés ou non, par le conseil de gérance de la Société.

Art. 9. Procédure.

9.1. Le conseil de gérance se réunira aussi souvent que l'intérêt de la Société l'exige ou sur convocation d'un gérant au lieu indiqué dans l'avis de convocation.

9.2. Il sera donné à tous les gérants un avis écrit de toute réunion du conseil de gérance au moins 24 (vingt-quatre) heures avant la date prévue pour la réunion, sauf en cas d'urgence, auquel cas la nature de ces circonstances sera mentionnée dans l'avis de convocation de la réunion du conseil de gérance.

9.3. La réunion peut être valablement tenue sans cette convocation préalable si tous les membres du conseil de gérance de la Société sont présents ou représentés lors de la réunion et déclarent avoir été dûment informés de la réunion et de son ordre du jour. Il peut aussi être renoncé à la convocation avec l'accord de chaque membre du conseil de gérance de la Société donné par écrit soit en original, soit par télégramme, télex, télécopie ou courrier électronique.

9.4. Tout gérant pourra se faire représenter aux réunions du conseil de gérance en désignant par écrit un autre gérant comme son mandataire.

9.5. Le conseil de gérance ne pourra délibérer et agir valablement que si la majorité de ses membres sont présents ou représentés. Les décisions du conseil de gérance ne sont prises valablement qu'à la majorité des voix. Les procès-verbaux des réunions du conseil de gérance seront signés par tous les gérants présents ou représentés à la réunion.

9.6. Tout gérant peut participer à la réunion du conseil de gérance par téléphone ou vidéo conférence ou par tout autre moyen de communication similaire, ayant pour effet que toutes les personnes participant à la réunion peuvent s'entendre et se parler. La participation à la réunion par un de ces moyens équivaut à une participation en personne à la réunion.

9.7. Les résolutions circulaires signées par tous les gérants seront considérées comme étant valablement adoptées comme si une réunion du conseil de gérance dûment convoquée avait été tenue. Les signatures des gérants peuvent être apposées sur un document unique ou sur plusieurs copies d'une résolution identique, envoyées par lettre ou téléfax.

Art. 10. Représentation. La Société sera engagée, en toutes circonstances, vis-à-vis des tiers par la signature conjointe de deux gérants de la Société, ou, le cas échéant, par les signatures individuelles ou conjointes de toutes personnes à qui de tels pouvoirs de signature ont été valablement délégués conformément à l'article 8.2. des Statuts.

Art. 11. Responsabilités des gérants. Les gérants ne contractent à raison de leur fonction aucune obligation personnelle relativement aux engagements régulièrement pris par eux au nom de la Société, dans la mesure où ces engagements sont pris en conformité avec les Statuts et les dispositions de la Loi.

IV. Assemblée générale des associés

Art. 12. Pouvoirs et Droits de vote.

12.1. L'associé unique exerce tous les pouvoirs qui sont attribués par la Loi à l'assemblée générale des associés.

12.2. Chaque associé possède des droits de vote proportionnels au nombre de parts sociales qu'il détient.

12.3. Tout associé pourra se faire représenter aux assemblées générales des associés de la Société en désignant par écrit, soit par lettre, télégramme, télex, téléfax ou courrier électronique une autre personne comme son mandataire.

Art. 13. Forme - Quorum - Majorité.

13.1. Lorsque le nombre d'associés n'excède pas vingt-cinq associés, les décisions des associés pourront être prises par résolution circulaire dont le texte sera envoyé à chaque associé par écrit, soit en original, soit par télégramme, télex, téléfax ou courrier électronique. Les associés exprimeront leur vote en signant la résolution circulaire. Les signatures des associés apparaîtront sur un document unique ou sur plusieurs copies d'une résolution identique, envoyées par lettre ou téléfax.

13.2. Les décisions collectives ne sont valablement prises que pour autant qu'elles soient adoptées par des associés détenant plus de la moitié du capital social.

13.3. Toutefois, les résolutions prises pour la modification des Statuts ou pour la dissolution et la liquidation de la Société seront prises à la majorité des voix des associés représentant au moins les trois quarts du capital social de la Société.

V. Comptes annuels - Affectation des bénéfices

Art. 14. Exercice social.

14.1. L'exercice social commence le premier janvier de chaque année et se termine le trente-et-un décembre.

14.2. Chaque année, à la fin de l'exercice social de la Société, le conseil de gérance, doit préparer le bilan et les comptes de profits et pertes de la Société, ainsi qu'un inventaire comprenant l'indication des valeurs actives et passives de la Société, avec une annexe résumant tous les engagements de la Société et les dettes des gérants, commissaire(s) aux comptes (si tel est le cas), et associés envers la Société.

14.3. Tout associé peut prendre connaissance de l'inventaire et du bilan au siège social de la Société.

Art. 15. Affectation des bénéfices.

15.1. Un montant de cinq pour cent (5%) sera prélevé sur le bénéfice net annuel de la Société qui sera affecté à la réserve légale jusqu'à ce que cette réserve atteigne dix pour cent (10%) du capital social de la Société.

15.2. L'assemblée générale des associés décidera discrétionnairement de l'affectation du solde restant du bénéfice net annuel. Elle pourra en particulier attribuer ce bénéfice au paiement d'un dividende, l'affecter à la réserve ou le reporter.

15.3. Des acomptes sur dividendes peuvent être distribués à tout moment aux conditions suivantes:

(i) un état comptable ou un inventaire ou un rapport est dressé par le conseil de gérance de la Société;

(ii) il ressort de cet état comptable, inventaire ou rapport que des fonds suffisants sont disponibles pour la distribution, étant entendu que le montant à distribuer ne peut dépasser les bénéfices réalisés depuis la fin du dernier exercice social, augmenté par les bénéfices reportés et des réserves distribuables mais réduit par les pertes reportées et des sommes à allouer à la réserve légale;

(iii) la décision de payer les acomptes sur dividendes est prise par l'associé unique ou l'assemblée générale des associés de la Société;

(iv) assurance a été obtenue que les droits des créanciers de la Société ne sont pas menacés.

VI. Dissolution – Liquidation

16.1. La Société peut être dissoute à tout moment, par une résolution des associés adoptée par la majorité (en nombre) des associés détenant au moins les trois-quarts du capital social. Les associés nomment un ou plusieurs liquidateurs, qui n'ont pas besoin d'être associés, pour réaliser la liquidation et déterminent leur nombre, pouvoirs et rémunération. Sauf décision contraire des associés, les liquidateurs sont investis des pouvoirs les plus étendus pour réaliser les actifs et payer les dettes de la Société.

16.2. Le boni de liquidation après la réalisation des actifs et le paiement des dettes est distribué aux associés proportionnellement aux parts sociales détenues par chacun d'entre eux.

VI. Disposition générale

17.1. Les convocations et communications, respectivement les renonciations à celles-ci, sont faites, et les résolutions circulaires des gérants ainsi que les résolutions circulaires des associés sont établies par écrit, télégramme, télécopie, e-mail ou tout autre moyen de communication électronique.

17.2. Les procurations sont données par tout moyen mentionné ci-dessus. Les procurations relatives aux réunions du conseil de gérance peuvent également être données par un gérant conformément aux conditions acceptées par le conseil de gérance.

17.3. Les signatures peuvent être sous forme manuscrite ou électronique, à condition de satisfaire aux conditions légales pour être assimilées à des signatures manuscrites. Les signatures des résolutions circulaires des gérants, des résolutions adoptées par le conseil de gérance par téléphone ou visioconférence et des résolutions circulaires des associés, selon le cas, sont apposées sur un original ou sur plusieurs copies du même document, qui ensemble, constituent un seul et unique document.

17.4. Pour tous les points non expressément prévus par les Statuts, il est fait référence à la loi et, sous réserve des dispositions légales d'ordre public, à tout accord conclu de temps à autre entre les associés.

Disposition transitoire

La première année sociale débutera à la date du présent acte et se terminera le 31 décembre 2011.

Souscription - Libération

Ces faits exposés, OCM Luxembourg Unicity Holdings S.à r.l., représentée comme indiqué ci-dessus, déclare souscrire aux douze mille cinq cents (12.500) parts sociales sous forme nominative d'une valeur nominale d'une Livre Sterling (GBP 1) et les libérer entièrement par versement en espèces de douze mille cinq cents Livres Sterling (GBP 12.500).

La somme de douze mille cinq cents Livres Sterling (GBP 12.500) est à la disposition de la Société, ce qui a été prouvé au notaire instrumentant, qui le reconnaît expressément.

Coûts

Les frais, dépenses, rémunérations et charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la Société ou qui sont mis à sa charge à raison de sa constitution sont estimés à environ mille deux cents euros.

Le montant du capital social est évalué à EUR 14.097,50.

Décisions de l'associé unique

Aussitôt après la constitution de la Société, l'associé unique, représentant l'intégralité du capital social souscrit, a pris les résolutions suivantes:

1. Les personnes suivantes sont nommées comme gérants de la Société pour une durée indéterminée:

- Szymon DEC, né le 3 juillet 1978 à Lodz, Pologne, ayant son adresse professionnelle au 26A, boulevard Royal, L-2449 Luxembourg;

- Hugo NEUMAN, né le 21 octobre 1960 à Amsterdam, Pays-Bas, demeurant au 16, rue J.B. Fresez, L-1724 Luxembourg;

- Justin BICKLE, né le 11 janvier 1971 à Plymouth, Royaume-Uni, ayant son adresse professionnelle au 27 Knightsbridge, Londres SW1X 7LY, Angleterre;

- Jean-Pierre BACCUS, né le 14 septembre 1976 à Malmedy, Belgique, ayant son adresse professionnelle au 26A, boulevard Royal, L-2449 Luxembourg;

- Martin David GRAHAM, né le 7 décembre 1978 à Glasgow, Ecosse, ayant son adresse professionnelle au 27 Knightsbridge, Londres SW1X 7LY, Angleterre; et

- Figen EREN, née le 10 février 1978 à Besançon, France, ayant son adresse professionnelle au 26A, boulevard Royal, L-2449 Luxembourg.

2. Le siège social de la Société est établi au 26A, boulevard Royal, L-2449 Luxembourg.

104636

Déclaration

Le notaire soussigné, qui comprend et parle l'anglais, constate qu'à la demande de la partie comparante ci-dessus, le présent acte est rédigé en langue anglaise, suivi d'une version française, et en cas de divergence entre le texte anglais et le texte français, le texte anglais fera foi.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée à la personne comparante, celle-ci a signé le présent acte avec le notaire.

Signé: Figen EREN, Jean SECKLER.

Enregistré à Grevenmacher, le 1^{er} juillet 2011. Relation GRE/2011/2350. Reçu soixante-quinze euros 75,00 €

Le Receveur ff. (signé): Ronny PETER.

POUR EXPEDITION CONFORME.

Junglinster, le 8 juillet 2011.

Référence de publication: 2011097153/445.

(110109542) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 juillet 2011.

NFO Holding (Luxembourg) S.à.r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1720 Luxembourg, 6, rue Heinrich Heine.

R.C.S. Luxembourg B 94.436.

Statuts coordonnés, suite à de l'assemblée générale extraordinaire reçue par Maître Francis KESSELER, notaire de résidence à Esch/Alzette, en date du 6 janvier 2011, déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Esch/Alzette, le 11 février 2011.

Francis KESSELER

NOTAIRE

Référence de publication: 2011105062/13.

(110119165) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 25 juillet 2011.

North-South Impex s.à r.l., Société à responsabilité limitée.

R.C.S. Luxembourg B 40.459.

LIQUIDATION JUDICIAIRE

Par jugement rendu en date du 22 juin 2011, le Tribunal d'arrondissement de et à Luxembourg, siégeant en matière commerciale, a ordonné en vertu de l'article 203 de la loi du 15 août 1915 concernant les sociétés commerciales, la dissolution et la liquidation de la société suivante:

S.à r.l. NORTH-SOUTH IMPEX, avec siège social à L-1142 Luxembourg, 11, rue Pierre d'Aspelt, dénoncé en date 31 août 2001, inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 40.459.

Le même jugement a nommé juge-commissaire Monsieur Jean-Paul MEYERS, juge, et liquidateur Maître Yves TUMBA MWANA, avocat, demeurant à Luxembourg.

Luxembourg, le 21 juillet 2011.

Pour extrait conforme

Maître Yves TUMBA MWANA

Le liquidateur

Référence de publication: 2011105063/18.

(110119379) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 25 juillet 2011.

Nucleus Invest, Société à responsabilité limitée,

(anc. Nucleus Gestion II).

Siège social: L-2453 Luxembourg, 19, rue Eugène Ruppert.

R.C.S. Luxembourg B 149.240.

Statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Hesperange, le 5 juillet 2011.

Pour la société
Me Martine DECKER
Notaire

Référence de publication: 2011105065/14.

(110119385) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 25 juillet 2011.

Office & Home Properties S.A., Société Anonyme Unipersonnelle.

Siège social: L-2342 Luxembourg, 15, rue Poincaré.

R.C.S. Luxembourg B 90.075.

Le Bilan au 31/12/2010 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 22/07/2011.

Signature.

Référence de publication: 2011105067/10.

(110119140) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 25 juillet 2011.

Pine Harbour S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1246 Luxembourg, 4, rue Albert Borschette.

R.C.S. Luxembourg B 152.756.

Statuts coordonnés, suite à une assemblée générale extraordinaire, reçue par Maître Francis KESSELER, notaire de résidence à Esch/Alzette, en date du 31 janvier 2011, déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Esch/Alzette, le 24 février 2011.

Francis KESSELER
NOTAIRE

Référence de publication: 2011105069/13.

(110119145) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 25 juillet 2011.

Pradera Central Holdco S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 118.000,00.

Siège social: L-1931 Luxembourg, 33, avenue de la Liberté.

R.C.S. Luxembourg B 111.721.

Les comptes annuels au 31.12.2010 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 21 JUIL. 2011.

Pour PRADERA CENTRAL HOLDCO S.à r.l.

Société à responsabilité limitée

Experta Luxembourg

Société anonyme

Cindy Szabo / Lionel Argence-Lafon

Référence de publication: 2011105071/16.

(110119236) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 25 juillet 2011.

Plainfield Luxembourg S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1258 Luxembourg, 22, rue Jean-Pierre Brasseur.

R.C.S. Luxembourg B 132.325.

Les comptes annuels au 31 décembre 2010 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour Plainfield Luxembourg S.à r.l.

Signature

Référence de publication: 2011105070/11.

(110119543) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 25 juillet 2011.

Parghito S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2661 Luxembourg, 44, rue de la Vallée.

R.C.S. Luxembourg B 123.975.

Le bilan au 31 décembre 2009 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2011105073/10.

(110119326) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 25 juillet 2011.

PEME 09 - ITM S.C.A., SICAR, Société en Commandite par Actions sous la forme d'une Société d'Investissement en Capital à Risque.

Siège social: L-1528 Luxembourg, 18, boulevard de la Foire.

R.C.S. Luxembourg B 152.466.

Les comptes annuels au 31 décembre 2010 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour PEME 09 ITM S.C.A., SICAR

Institutional Trust Management Company S.à r.l.

18, Boulevard de la Foire

L-1528 Luxembourg

Signatures

Référence de publication: 2011105074/15.

(110119544) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 25 juillet 2011.

PEME 09 - ITM S.C.A., SICAR, Société en Commandite par Actions sous la forme d'une Société d'Investissement en Capital à Risque.

Siège social: L-1528 Luxembourg, 18, boulevard de la Foire.

R.C.S. Luxembourg B 152.466.

Auszug aus dem Protokoll

der Generalversammlung vom 21. Juni 2011

Die Gesellschaft BDO Audit ist als unabhängiger Wirtschaftsprüfer bis zum Ende der ordentlichen Generalversammlung des Jahres 2012 wieder ernannt worden.

Luxemburg, den 30. Juni 2011.

Für gleichlautende Mitteilung

Für PEME 09 - ITM S.C.A., SICAR

Institutional Trust Management Company S.à r.l.

18, Boulevard de la Foire

L-1528 Luxembourg

Unterschriften

Référence de publication: 2011105075/19.

(110119576) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 25 juillet 2011.

Pertuy Construction, Succursale de Luxembourg, Succursale d'une société de droit étranger.

Adresse de la succursale: L-2530 Luxembourg, 10A, rue Henri M. Schnadt.

R.C.S. Luxembourg B 64.883.

La Succursale a été créée au Grand-Duché de Luxembourg par une assemblée générale de la Société en date du 19 juin 1998, publiée au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations n° 632 du 5 septembre 1998.

Les comptes annuels au 31 décembre 2009 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour PERTUY CONSTRUCTION, société anonyme de droit français

Signature

Un Mandataire

Référence de publication: 2011105076/14.

(110119229) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 25 juillet 2011.

Pertuy Construction, Succursale de Luxembourg, Succursale d'une société de droit étranger.

Adresse de la succursale: L-2530 Luxembourg, 10A, rue Henri M. Schnadt.

R.C.S. Luxembourg B 64.883.

—
La Succursale a été créée au Grand-Duché de Luxembourg par une assemblée générale de la Société en date du 19 juin 1998, publiée au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations n° 632 du 5 septembre 1998.

Les comptes annuels au 31 décembre 2010 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour PERTUY CONSTRUCTION, société anonyme de droit français

Signature

Un mandataire

Référence de publication: 2011105077/14.

(110119232) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 25 juillet 2011.

PH - Property Holdings Luxembourg, Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 250.000,00.

Siège social: L-2340 Luxembourg, 6, rue Philippe II.

R.C.S. Luxembourg B 153.211.

—
*Extrait des résolutions prises
par l'associé unique en date du 18 juillet 2011*

L'associé unique, Boquitas Corporation, a pris les résolutions suivantes:

- La démission de Madame Marie Sibylle Wolf, avec effet au 8 juin 2011 est acceptée et Monsieur Christophe Munsch, employé privé, né le 22 mars 1965, à Strasbourg, France, résidant professionnellement au 6, rue Philippe II, L-2340 Luxembourg, est nommé en son remplacement en qualité de gérant de catégorie A, avec effet à la date de la présente résolution pour une durée indéterminée.

- La démission de Monsieur Robert Quinn, avec effet à la date de la présente résolution est acceptée et Monsieur Simon Barnes, employé privé, né le 2 décembre 1962, à Liverpool, Royaume-Uni, résidant professionnellement au 6, rue Philippe II, L-2340 Luxembourg, est nommé en son remplacement en qualité de gérant de catégorie A, avec effet à la date de la présente résolution pour une durée indéterminée.

Le conseil de gérance de la Société se compose dorénavant comme suit:

- M. Cristophe Munsch, gérant de catégorie A;
- M. Simon Barnes, gérant de catégorie A;
- M. Joao Paulo Mantero Morais Lopes Raimundo, gérant de catégorie B;
- M. Pierre Unternahrer, gérant de catégorie B et;
- Mrs Ana Maria Aguiar Cortez Ferreira, gérant de catégorie B.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour PH - Property Holdings Luxembourg S.à r.l.

Christophe Munsch

Manager, mandataire

Référence de publication: 2011105078/29.

(110119270) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 25 juillet 2011.

Pharao I S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1118 Luxembourg, 23, rue Aldringen.

R.C.S. Luxembourg B 143.541.

—
Statuts coordonnés, suite à une assemblée générale extraordinaire reçue par Maître Francis KESSELER, notaire de résidence à Esch/Alzette, en date du 20 janvier 2011, déposés au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Esch/Alzette, le 21 février 2011.

Francis KESSELER
NOTAIRE

Référence de publication: 2011105079/13.

(110119235) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 25 juillet 2011.

Pamax S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-3780 Tétange, 29, rue des Légionnaires.

R.C.S. Luxembourg B 97.259.

—
LIQUIDATION JUDICIAIRE

Par jugement n° 1029/11 rendu en date du 14 juillet 2011, le tribunal d'arrondissement de et à Luxembourg, sixième section, siégeant en matière commerciale, a ordonné en vertu de l'article 203 de la loi du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales, la dissolution et la liquidation de la société suivante:

- PAMAX s. à r.l., B97259, ayant eu son siège social à 29, rue des Légionnaires, L-3780 Tétange.

Le même jugement a nommé juge-commissaire Madame Carole BESCH, premier juge, et liquidateur Maître Michèle STOFFEL, Avocat à la Cour, demeurant à Luxembourg.

Il ordonne aux créanciers de faire la déclaration de leurs créances avant le 4 août 2011 au greffe de la sixième chambre de ce tribunal.

Luxembourg, le 21 juillet 2011.

Pour extrait conforme
Me Michèle STOFFEL
Le liquidateur

Référence de publication: 2011104726/20.

(110118178) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 juillet 2011.

Montrica Global Opportunities Master Fund (Luxembourg) S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: USD 250.000,00.

Siège social: L-2453 Luxembourg, 5, rue Eugène Ruppert.

R.C.S. Luxembourg B 139.020.

—
EXTRAIT

En date du 18 Avril 2011 la société Montrica Global Opportunities Master Fund (Luxembourg) S.à.r.l. a transféré son siège social du 19, rue de Bitbourg, L-1273 Luxembourg au 5, rue Eugène Ruppert, L-2453 Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 29 Juin 2011.

Montrica Global Opportunities Master Fund (Luxembourg) S.à.r.l.
Signature

Référence de publication: 2011104705/15.

(110118378) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 juillet 2011.

Dany et Susana S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-4552 Nieder Korn, 4, rue de l'Eglise.

R.C.S. Luxembourg B 139.188.

Les comptes annuels au 31.12.2009 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2011104627/10.

(110118394) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 juillet 2011.
